

Sécurité élémentaire pour une agriculture Terre à Terre

Collection *Terres humaines*

Mai 2002

Le XXI^e siècle est là devant nous, en nous, entre nous, avec ses réussites et ses échecs, ses potentialités et ses incertitudes. Et c'est justement un peu de ce monde que nous tenterons de repenser dans la collection *Terres humaines*, cela au cœur de l'aventure de terres et d'êtres, labourés et labourant.

La *coopération de paysans à paysans* nous exige cet effort de réflexion et de recul rigoureux. Il importe, selon nous, de se dégager un peu de la trop grande force qui pousse et qui accélère aveuglément les pas, limitant trop souvent notre capacité de penser et d'agir.

Dans *Terres humaines*, loin de nous l'idée de fuite en avant ou de repli sur soi. Cette collection va plutôt se déployer humblement dans le sens d'une exploration des germes créateurs surgissant des mains terriennes et des terres paysannes s'appelant entre elles.

C'est ainsi que nous voulons contribuer à une compréhension plus riche du monde paysan à la fois façonné par la tradition, la mémoire et l'espérance collectives et menacé dans ses horizons, ses espoirs d'un mieux-être.

La collection *Terres humaines* voit le jour particulièrement pour celles et ceux qui croient en la force de la réflexion, du dialogue, en vue d'un ordre plus sage et plus juste sur cette terre humaine.

C'est à ce dialogue que nous vous invitons.

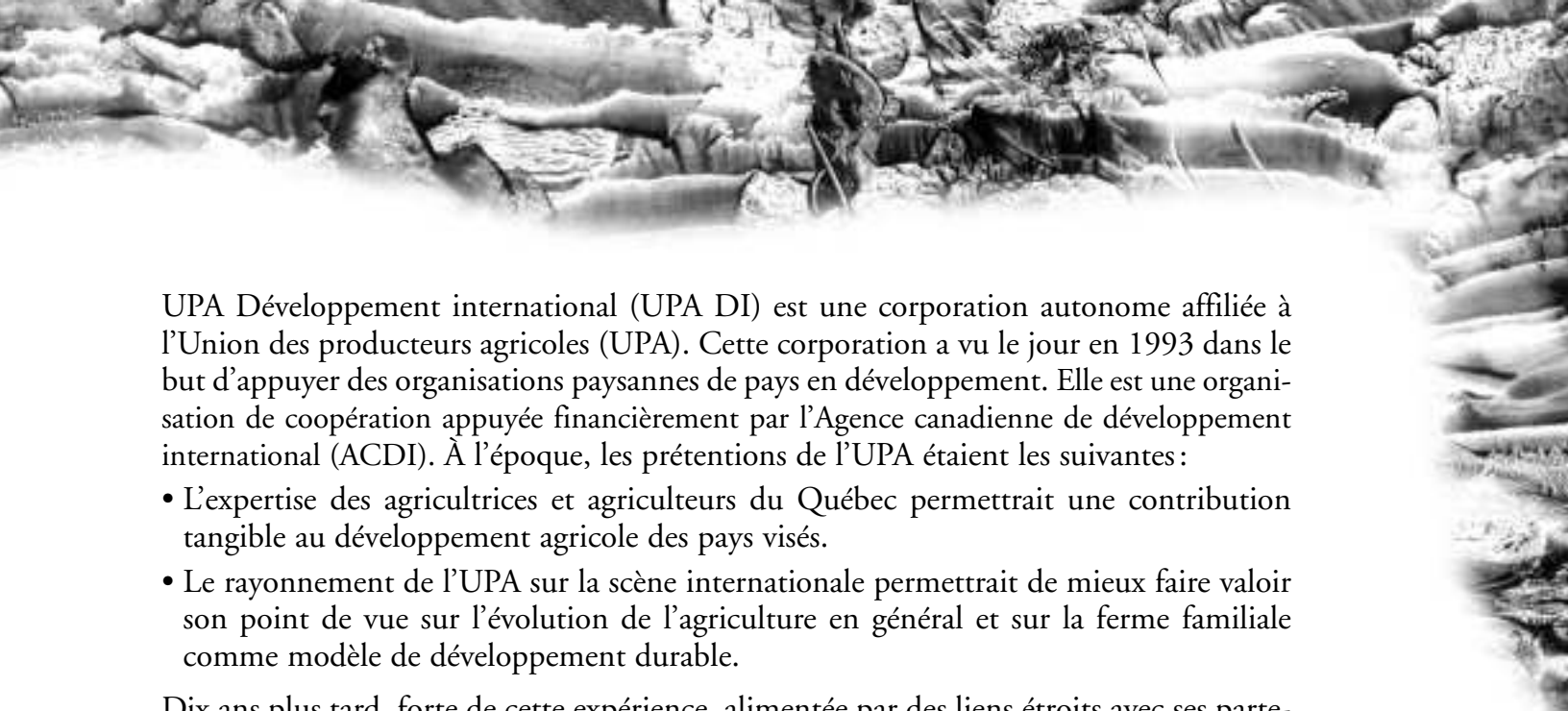
UPA Développement international

upadi@upa.qc.ca



Sommaire

Partie I – Pour une agriculture Terre à Terre	5
1. Trois axes	6
1.1 Production et viabilité de l’agriculture	6
1.2 Mise en marché des produits et viabilité de l’agriculture	7
1.3 Mécanismes d’encadrement et viabilité de l’agriculture	7
2. La concentration menant à l’intégration verticale	8
2.1 Un processus s’appuyant sur une vision	8
2.2 La stratégie derrière l’action	9
3. L’agriculture familiale	10
4. La raison d’être des organisations professionnelles agricoles	11
4.1 Une première fonction : la représentation	11
4.2 Une deuxième fonction : l’organisation de la mise en marché	12
4.3 Une troisième fonction : la mise en place de services	14
5. L’appartenance à une organisation	14
6. La viabilité d’une organisation	15
6.1 La démocratie	15
6.2 Le leadership	16
6.3 Le financement	16
En conclusion	18
Partie II – Tableau « Contrat social, une logique qui cadre »	19
Partie III – La sécurité élémentaire	21
1. Les risques de parler de sécurité du revenu	22
2. Un essai de définition	23
3. Histoire de risques sécurisés	23
4. Un contrat social : des risques partagés	25
5. Profession : paysan	27
Et pour conclure	29



UPA Développement international (UPA DI) est une corporation autonome affiliée à l'Union des producteurs agricoles (UPA). Cette corporation a vu le jour en 1993 dans le but d'appuyer des organisations paysannes de pays en développement. Elle est une organisation de coopération appuyée financièrement par l'Agence canadienne de développement international (ACDI). À l'époque, les prétentions de l'UPA étaient les suivantes :

- L'expertise des agricultrices et agriculteurs du Québec permettrait une contribution tangible au développement agricole des pays visés.
- Le rayonnement de l'UPA sur la scène internationale permettrait de mieux faire valoir son point de vue sur l'évolution de l'agriculture en général et sur la ferme familiale comme modèle de développement durable.

Dix ans plus tard, forte de cette expérience, alimentée par des liens étroits avec ses partenaires, UPA DI tient à faire le point sur les défis actuels de l'agriculture dans le monde. Cette analyse sera menée sous l'angle particulier de nos appuis au monde agricole des pays où nous intervenons. Comment appuyer les organisations professionnelles agricoles (OPA) pour soutenir *un développement durable d'une agriculture viable*?

Le moment nous semble bien choisi. Les pays du Sud manifestent de plus en plus d'empressement à être associés à la mondialisation des marchés. À la rencontre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), à Doha au Qatar, en novembre 2001, même si les résultats ont plutôt été minces, les pays en développement se sont fait entendre et ont posé certaines exigences. Les pays d'Amérique latine se positionnent par rapport à la Zone de libre échange des Amériques (ZLÉA). Les chefs d'États du G8, réunis au Canada en juin 2002, sont appelés à réagir à la proposition d'autres chefs d'États, Africains ceux-là, sur un *Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique* (NPDA), adopté en octobre 2001. Et au même moment, sur le plan environnemental, la planète s'interroge sur l'impact des orientations adoptées à Rio il y a dix ans (RIO+10).

Dans un tel contexte, le développement de l'agriculture nous apparaît comme un enjeu majeur de toutes ces négociations. La table est mise. UPA DI tente de la garnir des fruits de son expérience, inspirée par celles et ceux qui, jour après jour, façonnent la Terre pour nourrir leur peuple.

Le présent document réunit les dossiers développés dans les rapports annuels d'UPA DI de 2000-2001 et 2001-2002. Dans la première partie, il vous présente la vision d'une agriculture que défend et propage UPA DI à travers ses interventions sur la scène internationale. Dans la deuxième partie, il vous est donné à lire un tableau décrivant un nouveau «*contrat social*». Enfin, dans la troisième partie, nous identifions quelques moyens à mettre en œuvre pour que cette vision d'un *développement durable pour une agriculture viable* puisse se concrétiser dans la clarification des responsabilités et le partage des risques. C'est ce que nous appelons *la sécurité élémentaire*.

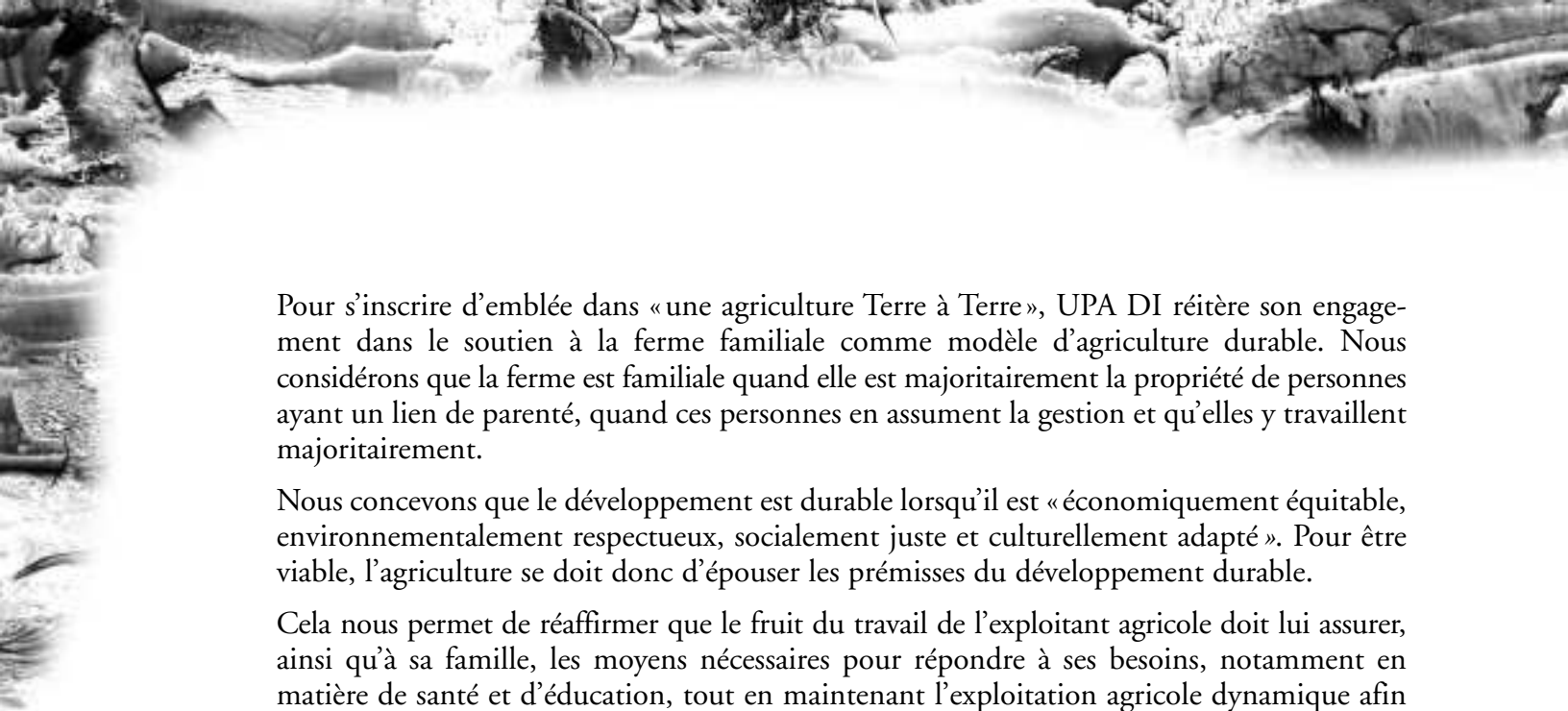
Bonne lecture!





PARTIE I

Pour une agriculture Terre à Terre



Pour s'inscrire d'emblée dans « une agriculture Terre à Terre », UPA DI réitère son engagement dans le soutien à la ferme familiale comme modèle d'agriculture durable. Nous considérons que la ferme est familiale quand elle est majoritairement la propriété de personnes ayant un lien de parenté, quand ces personnes en assument la gestion et qu'elles y travaillent majoritairement.

Nous concevons que le développement est durable lorsqu'il est « économiquement équitable, environnementalement respectueux, socialement juste et culturellement adapté ». Pour être viable, l'agriculture se doit donc d'épouser les prémisses du développement durable.

Cela nous permet de réaffirmer que le fruit du travail de l'exploitant agricole doit lui assurer, ainsi qu'à sa famille, les moyens nécessaires pour répondre à ses besoins, notamment en matière de santé et d'éducation, tout en maintenant l'exploitation agricole dynamique afin qu'elle demeure pleinement fonctionnelle pour les générations futures.

I Trois axes

Globalement, le développement durable d'une agriculture viable repose sur trois axes : la production et les activités en amont, la mise en marché des produits et l'encadrement incluant les aspects législatifs.

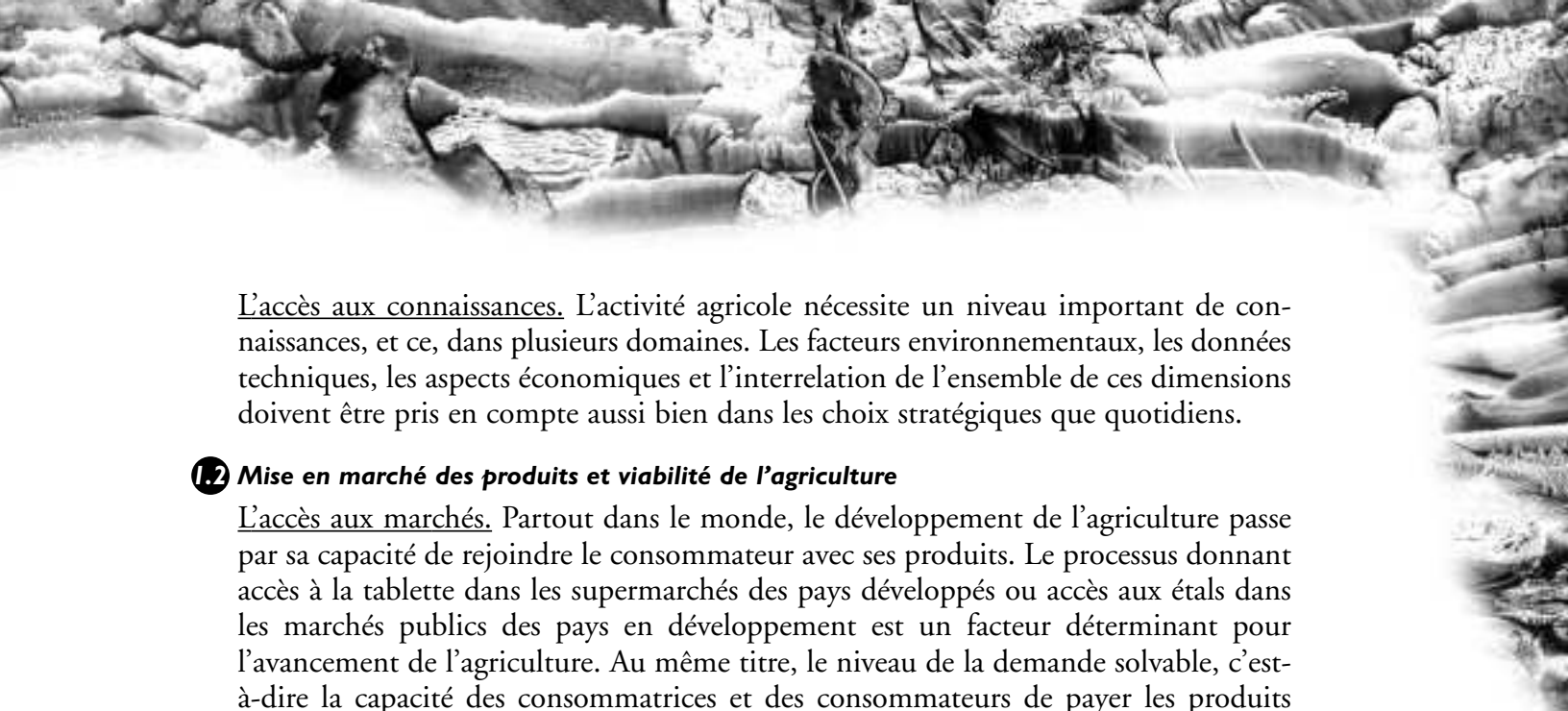
I.1 Production et viabilité de l'agriculture

L'accès aux ressources naturelles. Essentiellement il s'agit de la terre et de l'eau. La notion d'accessibilité dépasse le concept d'utilisation des ressources. Elle réfère notamment aux pratiques du droit foncier, puisqu'il ne peut y avoir de perspective de développement durable ni d'agriculture viable, sans qu'il y ait, sous une forme ou une autre, une sécurisation à long terme quant à l'accessibilité et à la conservation des ressources naturelles. Il ne fait aucun doute que la protection de l'environnement est d'autant prise en considération, lorsque les exploitants se sentent directement concernés par les conséquences de l'utilisation qu'ils font desdites ressources.

L'accès aux intrants. L'agriculture est fortement tributaire de la disponibilité d'intrants de qualité répondant aux spécificités du milieu dans lequel elle s'exerce. En ce sens, il est permis de prétendre que la qualité des aliments en dépend largement.

L'accès aux technologies. De tout temps, l'agriculture a évolué au rythme des progrès technologiques. Jamais les exploitants ont remis en cause l'importance de la technologie lorsque la démonstration des avantages globaux de leur utilisation leur en était faite.

L'accès aux ressources financières. Outre l'accès aux divers crédits nécessaires à l'agriculture, comme le crédit à l'investissement et le crédit à la production, plusieurs formes de financement doivent favoriser une meilleure capitalisation de l'activité agricole. Pour développer ses infrastructures, l'agriculture a besoin de soutiens financiers aussi bien en amont qu'en aval de la production. Divers programmes d'atténuation des risques doivent également offrir une protection contre les aléas climatiques et les aléas du marché.



L'accès aux connaissances. L'activité agricole nécessite un niveau important de connaissances, et ce, dans plusieurs domaines. Les facteurs environnementaux, les données techniques, les aspects économiques et l'interrelation de l'ensemble de ces dimensions doivent être pris en compte aussi bien dans les choix stratégiques que quotidiens.

1.2 Mise en marché des produits et viabilité de l'agriculture

L'accès aux marchés. Partout dans le monde, le développement de l'agriculture passe par sa capacité de rejoindre le consommateur avec ses produits. Le processus donnant accès à la tablette dans les supermarchés des pays développés ou accès aux étals dans les marchés publics des pays en développement est un facteur déterminant pour l'avancement de l'agriculture. Au même titre, le niveau de la demande solvable, c'est-à-dire la capacité des consommatrices et des consommateurs de payer les produits disponibles, s'avère une condition critique au développement de l'offre en agriculture.

L'accès à l'information. Les activités commerciales ou la capacité de faire des affaires repose sur le niveau d'information de pointe à portée de la main. La qualité et la quantité de l'information, disponible en temps opportun, jouent un rôle non négligeable.

L'accès aux ressources financières. Toutes les transactions commerciales s'accompagnent forcément d'opérations financières. Il appert que la fluidité et la qualité des échanges sont grandement facilitées par la disponibilité des mécanismes de financement à la commercialisation. À titre d'exemple, les lignes de crédit et les paiements anticipés font partie des outils nécessaires pour faciliter les échanges commerciaux. Cette condition contribue à satisfaire l'ensemble des acteurs impliqués dans l'opération se déroulant dans un contexte de plus grande sécurité financière.

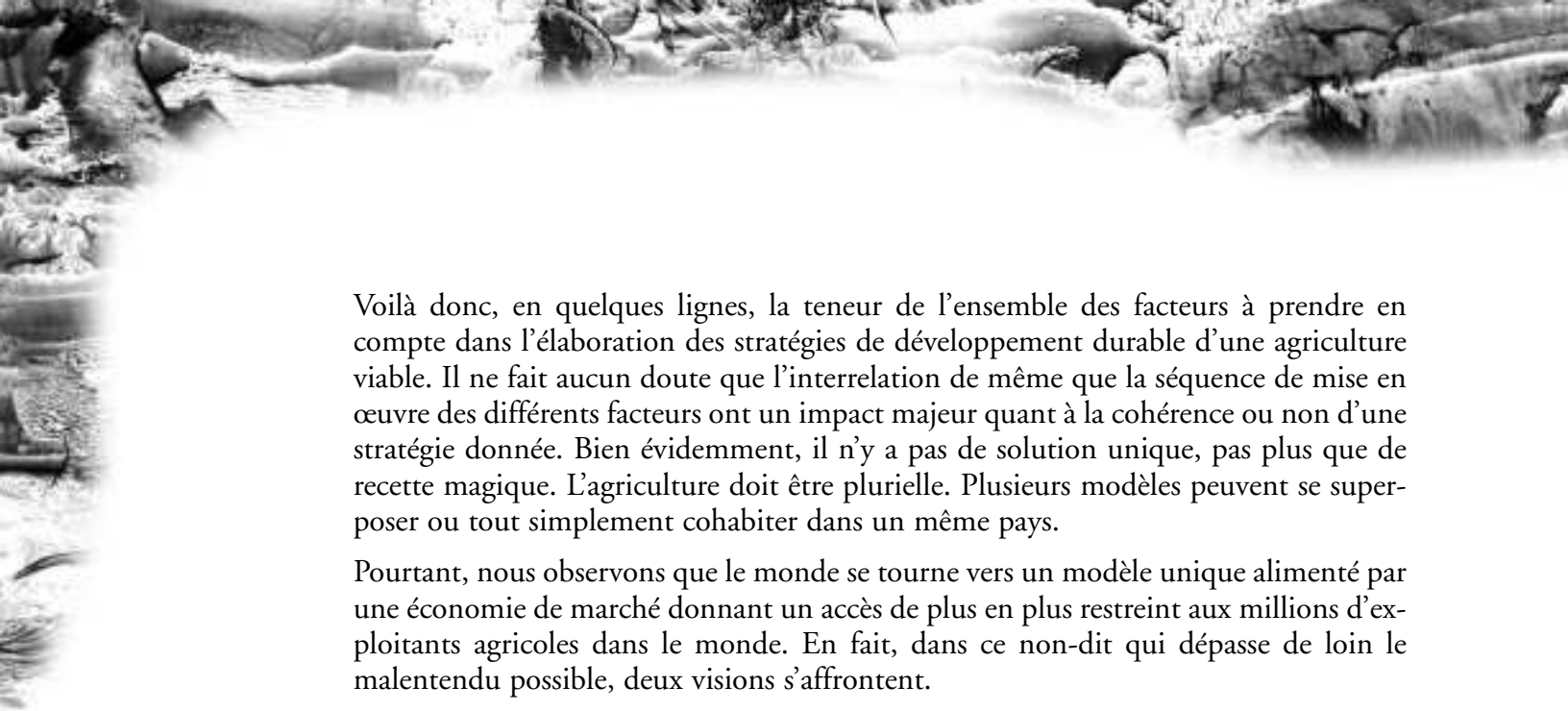
Le degré d'influence sur la détermination des conditions de vente. Les exploitants doivent détenir certains atouts pour tirer avantage de leur production à travers des mécanismes de vente qui leur sont favorables et surtout qui sont équitables, au même titre d'ailleurs que pour les autres acteurs impliqués dans la chaîne bio-alimentaire.

1.3 Mécanismes d'encadrement et viabilité de l'agriculture

L'établissement et le maintien d'un État de droit. Le développement durable de même que l'agriculture viable ont peu de chance d'évoluer lorsque les libertés fondamentales ainsi que l'intégrité physique des personnes et des biens ne sont pas assurées.

La présence d'un cadre législatif fonctionnel. L'éventail législatif doit offrir des garanties juridiques claires quant à l'application du droit foncier dans son ensemble. Il doit régir un code des investissements offrant des perspectives de sécurisation à court, moyen et long termes. Il doit encadrer les activités des institutions financières. Il doit également régir le commerce notamment en matière de garanties de paiements.

La libre circulation des biens et des services. L'État doit offrir des dispositions commerciales donnant aux exploitants un accès aux marchés. Cela signifie la mise en place de protections juridiques couvrant les pratiques commerciales. L'État doit également définir les cadres réglementaires assurant les différentes protections sanitaires.



Voilà donc, en quelques lignes, la teneur de l'ensemble des facteurs à prendre en compte dans l'élaboration des stratégies de développement durable d'une agriculture viable. Il ne fait aucun doute que l'interrelation de même que la séquence de mise en œuvre des différents facteurs ont un impact majeur quant à la cohérence ou non d'une stratégie donnée. Bien évidemment, il n'y a pas de solution unique, pas plus que de recette magique. L'agriculture doit être plurielle. Plusieurs modèles peuvent se superposer ou tout simplement cohabiter dans un même pays.

Pourtant, nous observons que le monde se tourne vers un modèle unique alimenté par une économie de marché donnant un accès de plus en plus restreint aux millions d'exploitants agricoles dans le monde. En fait, dans ce non-dit qui dépasse de loin le malentendu possible, deux visions s'affrontent.

Le monde dans lequel nous vivons oriente les consommatrices et consommateurs vers des choix économiques basés sur les prix. Le monde dans lequel nous vivons pousse les exploitants à livrer des produits alimentaires à des prix répondant aux attentes des consommateurs. Pour ce faire, les exploitants doivent user de stratégies qui, d'une manière ou d'une autre, s'éloignent de la notion de développement durable d'une agriculture viable. Il va sans dire que ce phénomène ne répond pas aux aspirations profondes des citoyennes et citoyens.

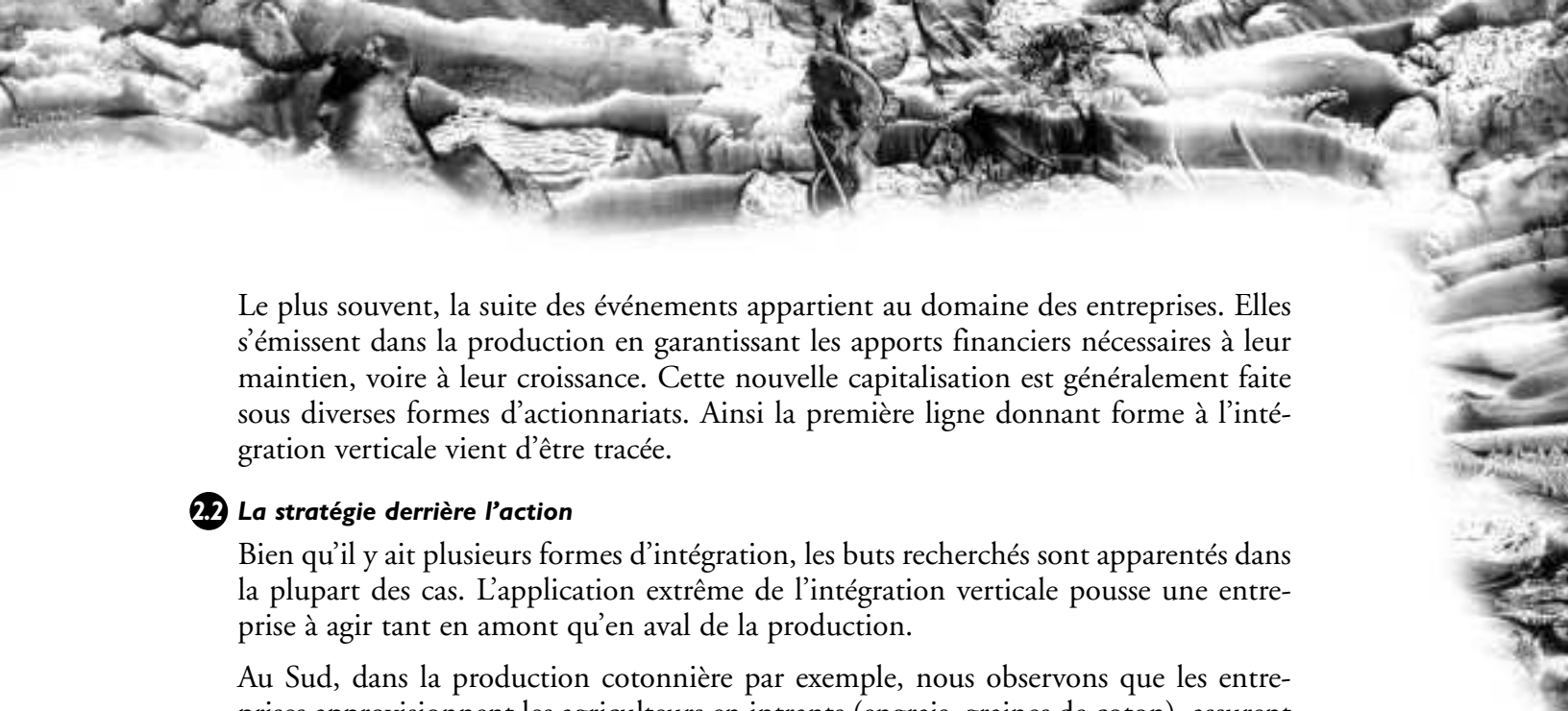
2 La concentration menant à l'intégration verticale

2.1 Un processus s'appuyant sur une vision

Selon l'expression consacrée, « c'est avec de l'argent que l'on fait de l'argent », il est vrai que le capital attire le capital, c'est du moins ce que la réalité nous enseigne. Or, le secteur de la production agricole demande généralement une mise de fonds importante. À plus forte raison, la concentration de la production ne peut se faire sans investissements substantiels. Le transfert de propriétés à de grands groupes n'est que l'aboutissement d'un processus plus ou moins long étalé dans le temps.

Les premières phases de concentration se font à l'intérieur d'un circuit qui demeure accessible aux individus. Il s'agit de transactions que les agriculteurs parviennent à financer sous forme d'emprunts. Puis arrive un niveau de structuration qui dépasse la capacité financière de la majorité des exploitants de ferme familiale. Déjà, à ce moment, nous pouvons voir apparaître les premiers signes d'un cycle de concentration qui échappera plus tard à l'agriculture familiale. Essentiellement, il sera difficile d'acquérir les actifs de ces nouvelles structures sur une base d'emprunts.

Autrement dit, la concentration de la production pousse la ferme familiale vers un modèle qui la fait disparaître plus ou moins rapidement au profit d'entreprises jouissant de meilleures sources de financement. Il ne reste plus aux grandes entreprises qu'à procéder à l'acquisition des exploitations devenues trop imposantes pour l'exploitant de la ferme familiale et ainsi prendre le contrôle d'une partie importante de la production.



Le plus souvent, la suite des événements appartient au domaine des entreprises. Elles s'émissionnent dans la production en garantissant les apports financiers nécessaires à leur maintien, voire à leur croissance. Cette nouvelle capitalisation est généralement faite sous diverses formes d'actionnariats. Ainsi la première ligne donnant forme à l'intégration verticale vient d'être tracée.

2.2 La stratégie derrière l'action

Bien qu'il y ait plusieurs formes d'intégration, les buts recherchés sont apparentés dans la plupart des cas. L'application extrême de l'intégration verticale pousse une entreprise à agir tant en amont qu'en aval de la production.

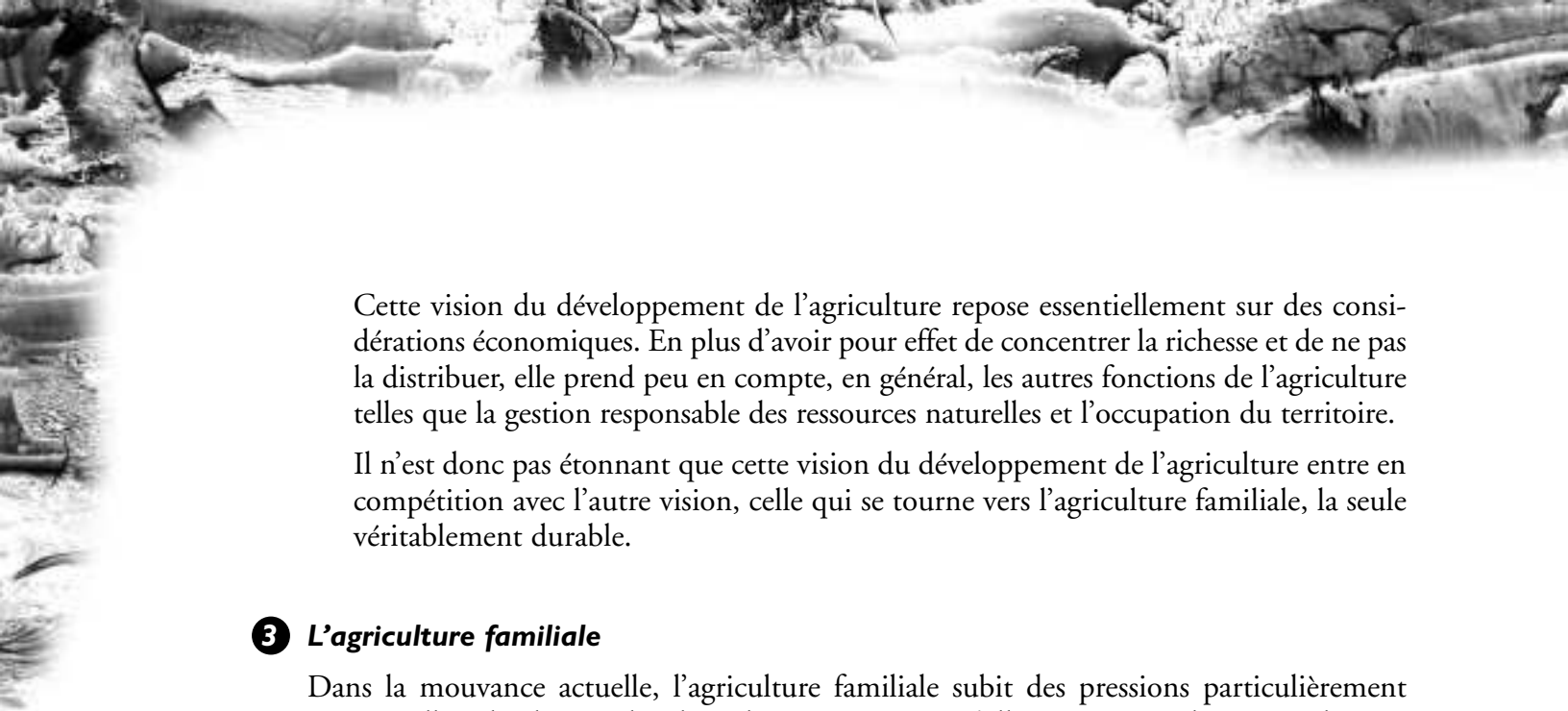
Au Sud, dans la production cotonnière par exemple, nous observons que les entreprises approvisionnent les agriculteurs en intrants (engrais, graines de coton), assurent la collecte des fibres après la récolte et font la première transformation. À travers ce processus, les entreprises assurent le financement de l'ensemble de l'opération incluant la production. Ainsi, elles contrôlent toute la filière. Les agriculteurs deviennent en quelque sorte des travailleurs autonomes à la solde de l'entreprise.

Au Nord, dans quelques productions animales, certaines entreprises approvisionnent les éleveurs en alimentation bétail, en porcelets, en poussins, en veaux et dispensent les conseils techniques. Après la phase d'engraissement, elles récupèrent les animaux, font l'abattage, les coupes et certaines transformations. Quelques entreprises produisent également une partie des volumes qu'elles abattent et assurent la distribution de leurs produits.

En contrôlant la production, les entreprises s'assurent d'une part du marché pour la vente de leurs intrants ou elles visent un approvisionnement en produits agricoles pour leurs opérations de transformation et de commercialisation. Dans certains cas, ces dernières jouent sur les deux tableaux opérant en amont et en aval de la production.

Mais dans tous les cas de figure, la rentabilité et le développement de leur division de production n'est pas leur préoccupation première. Leurs bénéfices les plus importants proviennent des autres opérations de la chaîne bio-alimentaire. Pire encore, dans certains cas, les entreprises tirent avantage des pertes qu'elles réalisent en production. Il s'agit ici d'une activité économique relevant plus d'une « agriculture fiscale ». Dans ce contexte, il devient de plus en plus difficile pour les exploitants de fermes familiales de vivre convenablement de leur profession.

En fait, pour comprendre cette logique, il faut se rappeler que le consommateur est à la recherche d'un prix. Il faut aussi savoir que le coût de production des denrées alimentaires non transformées ne compte que pour environ 4 % à 5 % dans le prix final d'un produit. De ce fait, en s'émissionnant dans la production, les entreprises ne visent pas principalement à tirer profit de cette opération. Leur stratégie repose plutôt sur leur capacité à faire des économies d'échelle aussi bien à partir des effets de volumes sous leur contrôle qu'à travers l'ensemble des activités générées par l'intégration verticale. Dans ce contexte, la rentabilité de la production agricole n'est pas une priorité absolue puisque sur le plan économique, cette fonction est marginale dans l'ensemble des opérations.



Cette vision du développement de l'agriculture repose essentiellement sur des considérations économiques. En plus d'avoir pour effet de concentrer la richesse et de ne pas la distribuer, elle prend peu en compte, en général, les autres fonctions de l'agriculture telles que la gestion responsable des ressources naturelles et l'occupation du territoire.

Il n'est donc pas étonnant que cette vision du développement de l'agriculture entre en compétition avec l'autre vision, celle qui se tourne vers l'agriculture familiale, la seule véritablement durable.

3 *L'agriculture familiale*

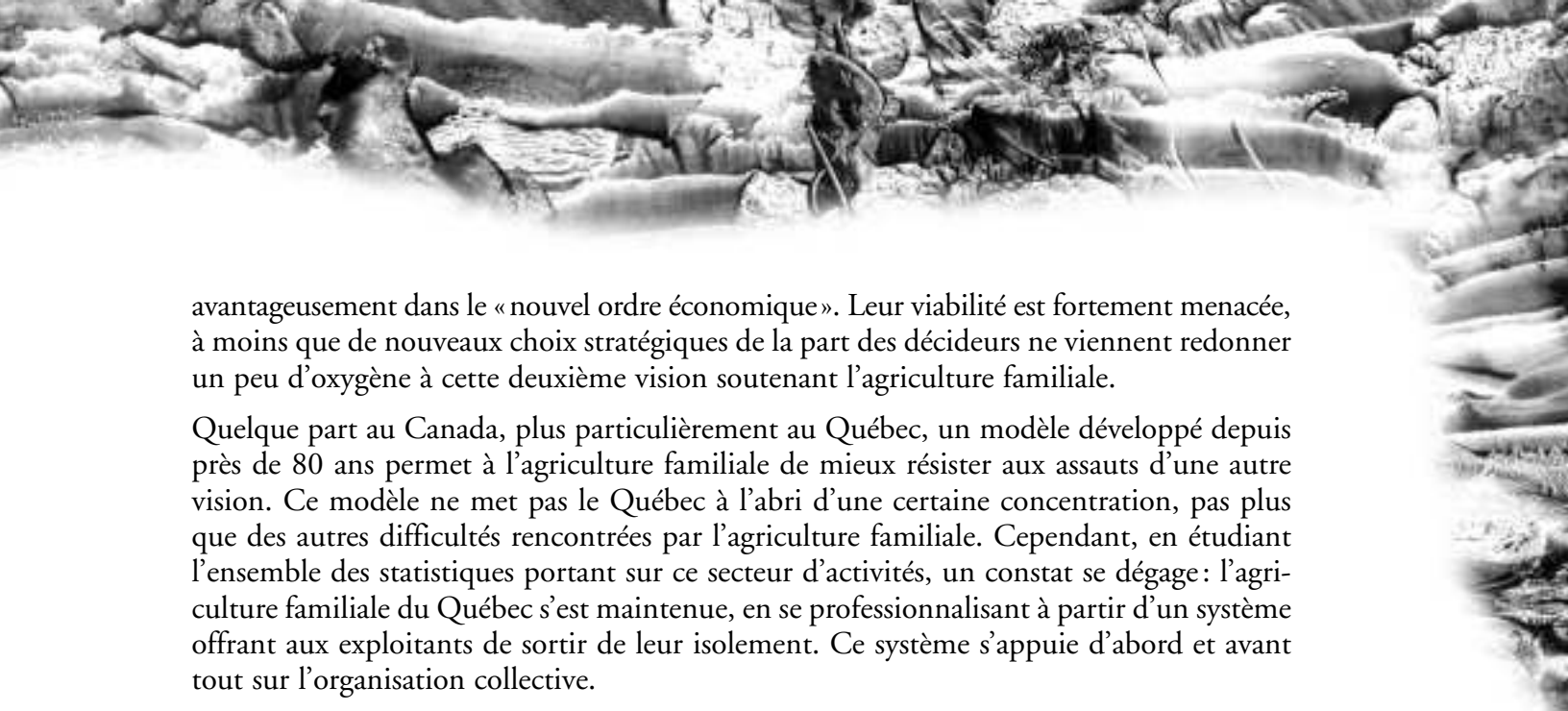
Dans la mouvance actuelle, l'agriculture familiale subit des pressions particulièrement sévères. Elle a de plus en plus de mal à résister parce qu'elle ne jouit pas des mêmes leviers. En se mémorisant l'éventail des facteurs identifiés précédemment, il est facile d'imaginer la problématique globale.

Jusqu'à ce jour, l'agriculture familiale a pu résister notamment en grugeant dans ses marges bénéficiaires. Comme la famille représente la principale force de travail, chaque membre en paie les frais. Résultat : un peu plus de travail, un peu moins de revenus. Puis, une à une, les fonctions secondaires mais non moins essentielles sont négligées. Moins d'efforts consacrés à l'environnement, moins de temps accordé au développement de connaissances, moins d'engagement dans le milieu, etc. Parallèlement, plusieurs familles ont réagi en augmentant leur volume d'activités agricoles pendant que d'autres retournaient à une agriculture à temps partiel ou que d'autres encore abandonnaient tout simplement l'agriculture.

Qu'on le veuille ou non, l'agriculture familiale est en train de tomber en bas de son socle parce que ses assises sont rongées par l'érosion du système néolibéral. Dans les pays industrialisés, nous avons vu s'affaiblir les systèmes de protection des prix et disparaître les mécanismes de soutien à l'agriculture au profit de l'imposition des lois du marché. Tout ça sous le regard des consommateurs qui voyaient diminuer les prix des produits alimentaires. Jamais le panier d'épicerie n'aura été aussi séduisant. À titre d'exemple, la *Fédération canadienne de l'agriculture* évalue que les familles ne consacrent, en moyenne, que 37 jours de leur revenu pour payer l'épicerie de toute une année. Pour le consommateur, le prix fait loi, le prix fait foi de tout. Pourtant le citoyen est conscient de la dégradation de son environnement, de la mauvaise alimentation, de la concentration de l'économie. À quand le pont entre le consommateur et le citoyen en chacun de nous ? La question se pose.

Dans le Sud, les offices de commercialisation étatiques ont été dissous. La déréglementation a provoqué l'effondrement des prix des produits agricoles. Les programmes d'ajustements structurels n'ont pas permis d'accroître la demande solvable. L'agriculture de subsistance occupe un large espace ponctué de quelques îlots soustraits de l'ensemble pour répondre aux règles de « l'agro-business ».

Prise individuellement, chaque famille agricole cache, de plus en plus mal d'ailleurs, une vulnérabilité qui dépasse de loin sa capacité à s'adapter. La diminution des coûts de production, la compression des dépenses ne peuvent plus permettre de les positionner



avantageusement dans le « nouvel ordre économique ». Leur viabilité est fortement menacée, à moins que de nouveaux choix stratégiques de la part des décideurs ne viennent redonner un peu d'oxygène à cette deuxième vision soutenant l'agriculture familiale.

Quelque part au Canada, plus particulièrement au Québec, un modèle développé depuis près de 80 ans permet à l'agriculture familiale de mieux résister aux assauts d'une autre vision. Ce modèle ne met pas le Québec à l'abri d'une certaine concentration, pas plus que des autres difficultés rencontrées par l'agriculture familiale. Cependant, en étudiant l'ensemble des statistiques portant sur ce secteur d'activités, un constat se dégage : l'agriculture familiale du Québec s'est maintenue, en se professionnalisant à partir d'un système offrant aux exploitants de sortir de leur isolement. Ce système s'appuie d'abord et avant tout sur l'organisation collective.

Il faut le reconnaître, l'agriculture familiale est faible de son isolement, de l'atomisation de la production et de l'éparpillement des stocks entre autres. Individuellement, les agriculteurs ne peuvent couvrir tous les champs d'expertise que requiert l'agriculture moderne. La preuve est faite que ce type d'agriculture peut se montrer particulièrement efficace sur le plan de la production, mais il demeure nécessaire de se concerter pour les autres volets de la profession agricole que sont la commercialisation et la défense des droits et des intérêts.

En d'autres termes, l'agriculture familiale doit pouvoir compter sur une expertise spécialisée et appropriée à ses besoins. À notre avis, les solutions passent par des approches collectives inspirées et dirigées par les paysans. C'est pour cette raison que nous soutenons les organisations professionnelles d'agricultrices et d'agriculteurs partenaires des pays du Sud.

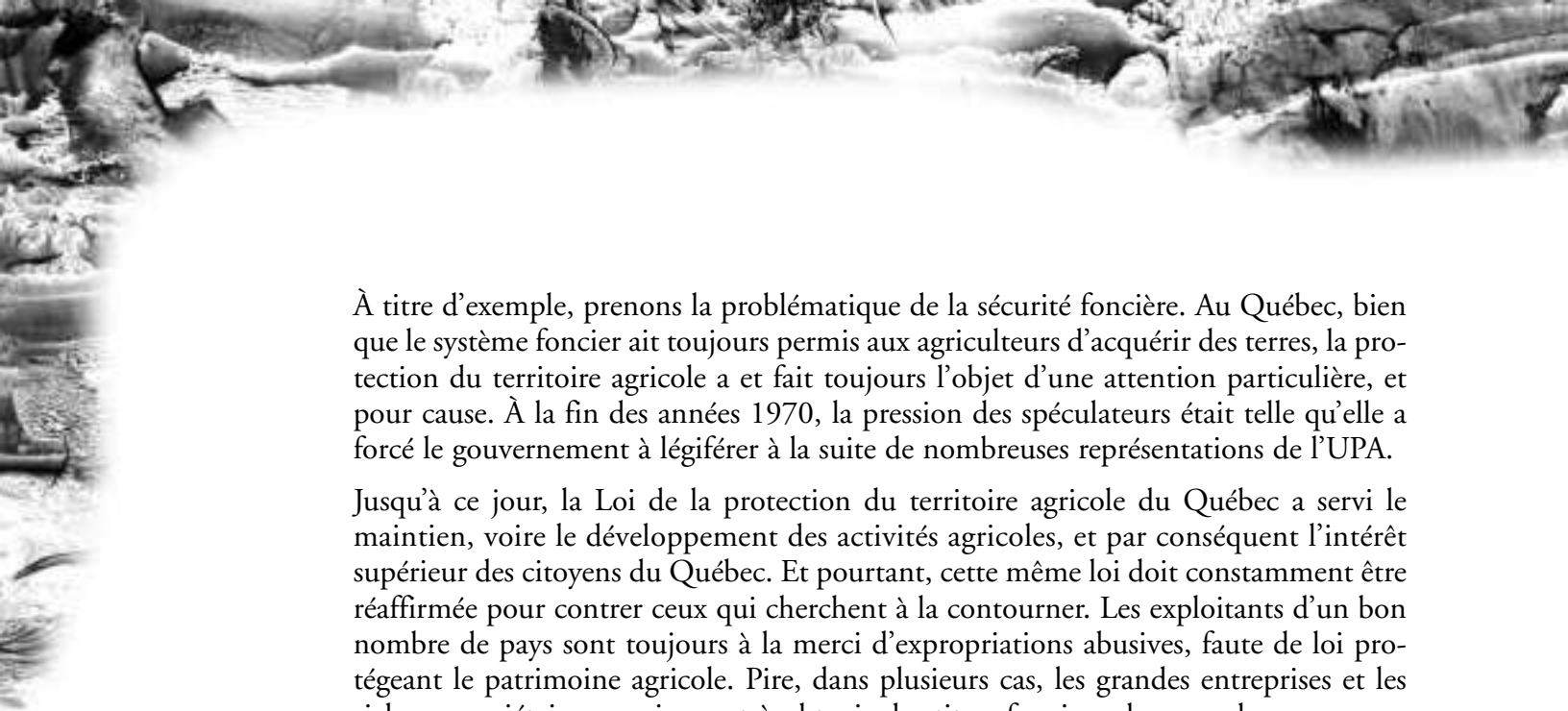
4 La raison d'être des organisations professionnelles agricoles

La mission fondamentale d'une organisation professionnelle repose sur la défense des intérêts généraux de ses membres. Si l'autre vision du développement de l'agriculture passe par le contrôle d'une entreprise unique des activités émanant d'une même filière, les exploitants agricoles peuvent, à bien des égards, se donner collectivement des moyens tout aussi performants.

4.1 Une première fonction : la représentation

Les organisations professionnelles doivent contribuer à la réflexion concernant les problématiques liées aux pratiques de l'agriculture familiale. Analyser des situations, rechercher des solutions, élaborer et proposer des politiques, tout cela fait partie de leur prérogative. Les OPA ont la lourde responsabilité de contribuer à la mise en œuvre de politiques favorables à l'épanouissement de l'agriculture.

La force des OPA repose sur leur capacité à mobiliser les membres à la base. Et c'est fort de cette mobilisation qu'elles réussissent à concevoir des solutions correspondant aux réalités du milieu. Enracinées profondément dans le milieu, elles peuvent mieux que quiconque faire valoir le point de vue des gens de la terre.



À titre d'exemple, prenons la problématique de la sécurité foncière. Au Québec, bien que le système foncier ait toujours permis aux agriculteurs d'acquérir des terres, la protection du territoire agricole a et fait toujours l'objet d'une attention particulière, et pour cause. À la fin des années 1970, la pression des spéculateurs était telle qu'elle a forcé le gouvernement à légiférer à la suite de nombreuses représentations de l'UPA.

Jusqu'à ce jour, la Loi de la protection du territoire agricole du Québec a servi le maintien, voire le développement des activités agricoles, et par conséquent l'intérêt supérieur des citoyens du Québec. Et pourtant, cette même loi doit constamment être réaffirmée pour contrer ceux qui cherchent à la contourner. Les exploitants d'un bon nombre de pays sont toujours à la merci d'expropriations abusives, faute de loi protégeant le patrimoine agricole. Pire, dans plusieurs cas, les grandes entreprises et les riches propriétaires parviennent à obtenir des titres fonciers alors que les paysans se perdent dans les dédales administratifs sans jamais obtenir la moindre assurance de pouvoir exercer leur profession sur les terres qu'ils occupent.

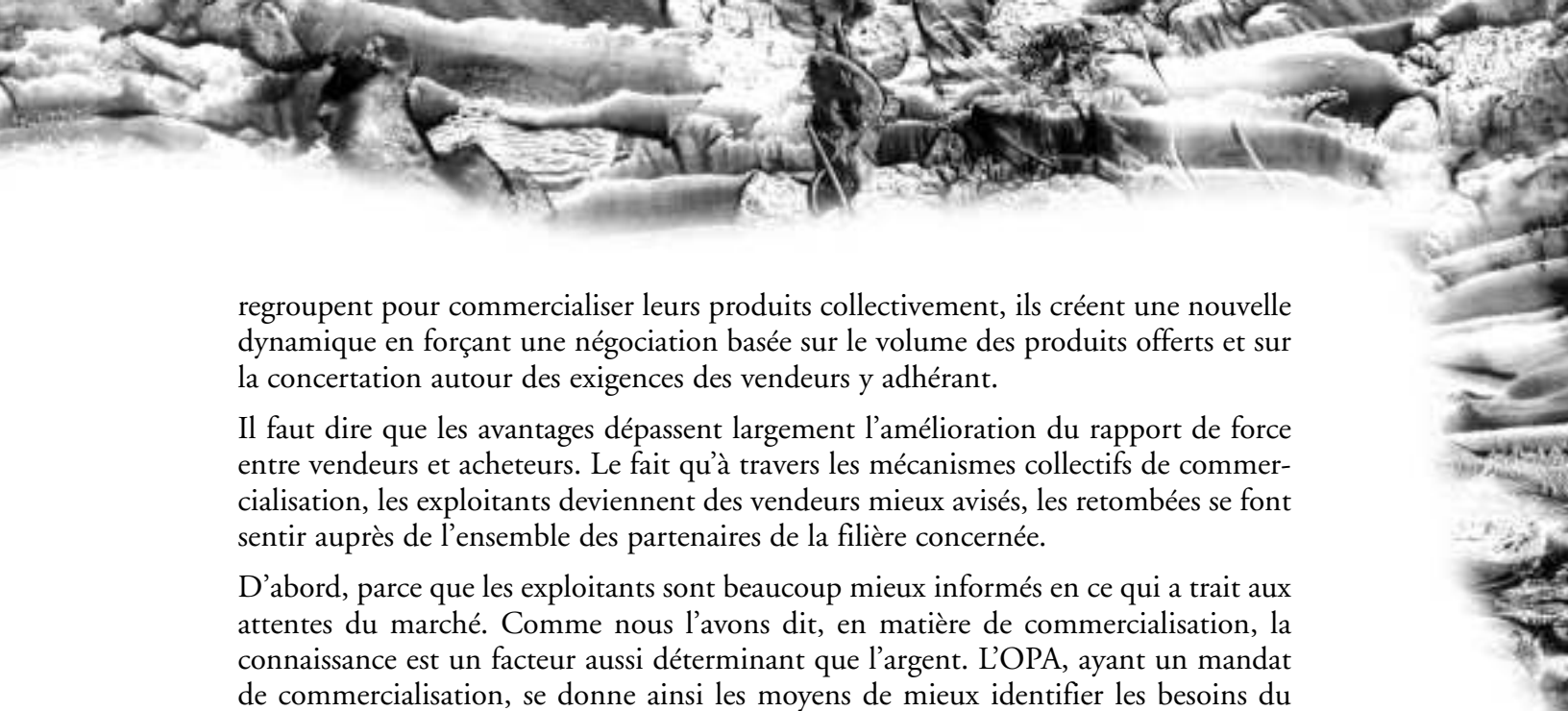
Dans un autre ordre d'idées, comme nous l'avons vu précédemment, l'agriculture requiert une capitalisation importante. Dans la majorité des pays industrialisés, encore aujourd'hui, en accord avec les règles actuelles de l'OMC, plusieurs mécanismes permettent aux agriculteurs d'obtenir des financements à des taux d'intérêt préférentiels. Pourtant, dans la majorité des pays en développement, les taux de financement dépassent de loin la rentabilité économique de l'agriculture.

Pendant que les exploitants de fermes familiales de ces pays doivent composer avec des modalités de financement qui les entraînent trop souvent dans des difficultés pratiquement insurmontables, des entreprises étrangères peuvent s'installer chez eux avec des financements extérieurs obtenus à des taux avantageux. Les paysans, individuellement, ne peuvent pas grand chose dans pareilles circonstances. Des OPA bien structurées auraient la capacité d'intervenir pour défendre leurs droits, en faisant prendre conscience à l'État des conséquences d'une telle situation inéquitable et ainsi améliorer la position concurrentielle de leurs membres.

4.2 Une deuxième fonction : l'organisation de la mise en marché

Nous savons que l'atomisation de la production est une des pierres d'achoppement de l'agriculture familiale. Le fait que chaque agriculteur doive s'occuper lui-même de commercialiser son produit réduit de beaucoup son efficacité. D'une part, parce que le temps consacré à la commercialisation est du temps qu'il ne peut pas mettre au service de son exploitation, ni à la formation, ni à toutes autres tâches directement reliées à son activité principale. D'autre part, il n'est pas donné à tout le monde de maîtriser l'art de la vente.

La mise en marché collective permet de rétablir le rapport de force entre les agriculteurs et les acheteurs. Le problème est connu. Lorsqu'un acheteur peut négocier avec une multitude de vendeurs, il a l'opportunité d'imposer ses conditions en jouant sur la concurrence entre ses interlocuteurs. Par contre, lorsque les exploitants se



regroupent pour commercialiser leurs produits collectivement, ils créent une nouvelle dynamique en forçant une négociation basée sur le volume des produits offerts et sur la concertation autour des exigences des vendeurs y adhérant.

Il faut dire que les avantages dépassent largement l'amélioration du rapport de force entre vendeurs et acheteurs. Le fait qu'à travers les mécanismes collectifs de commercialisation, les exploitants deviennent des vendeurs mieux avisés, les retombées se font sentir auprès de l'ensemble des partenaires de la filière concernée.

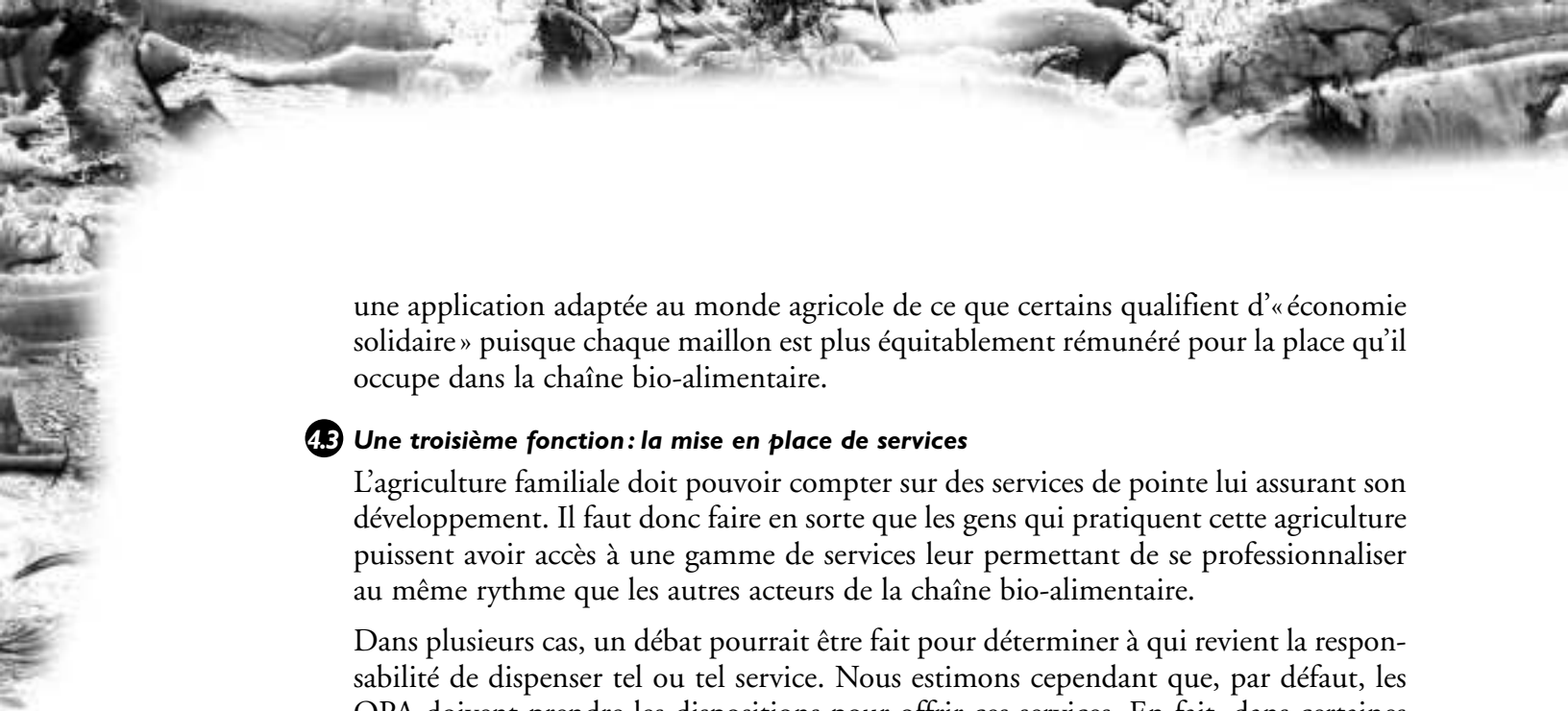
D'abord, parce que les exploitants sont beaucoup mieux informés en ce qui a trait aux attentes du marché. Comme nous l'avons dit, en matière de commercialisation, la connaissance est un facteur aussi déterminant que l'argent. L'OPA, ayant un mandat de commercialisation, se donne ainsi les moyens de mieux identifier les besoins du marché. Sur cette base, elle sensibilise ses membres sur les différents signaux qu'elle reçoit quant au volume nécessaire, quant à la qualité recherchée et quant au prix exercé sur le marché.

Ensuite, l'organisation peut avoir une meilleure idée des volumes dont elle dispose puisqu'elle a le loisir de mettre en place des mécanismes lui permettant d'obtenir l'information de chacun de ses membres. Ce faisant, elle possède un avantage supplémentaire sur le plan commercial puisque les volumes jouent un rôle significatif dans une négociation. Sur la base de ces informations, il lui est donc plus facile de négocier avec les acheteurs. Au fil du temps, cette démarche permet de négocier non seulement le prix, mais l'ensemble des modalités de vente. L'organisation peut faire reconnaître dans les marchés les coûts associés à la qualité des produits, à leur conservation et à leur entreposage. L'approvisionnement des marchés, prenant en compte le calendrier de livraison et le transport des produits, fait également partie des éléments de la négociation. Les agriculteurs, regroupés au sein de leur organisation, ont un meilleur rapport de force pour se protéger quant aux conditions reliées aux modalités de paiement, au respect des engagements et à la garantie de paiement.

De leur côté, les exploitants peuvent davantage se consacrer à leur métier et se concentrer sur l'amélioration de leur production. Ils peuvent le faire d'autant mieux qu'ils savent que leur organisation démocratique s'occupe de leurs intérêts.

Si les agriculteurs tirent avantage de ce système, les acheteurs y trouvent également leur compte. En effet, dans un contexte d'atomisation de la production et d'émiettement des stocks, les coûts engendrés par la recherche de produits répondant à leurs besoins sont considérables. Or, l'application des mécanismes collectifs de mise en marché permet de surmonter cette difficulté, en plus de contribuer à assurer une plus grande qualité des produits et un approvisionnement plus régulier.

Dans un système d'intégration, l'ensemble du processus est géré à l'intérieur de l'entreprise. Dans un système d'agriculture familiale, le processus est beaucoup plus ouvert. Il permet une meilleure démocratisation de l'économie. Il est clairement démontré que ces mécanismes assurent une meilleure répartition de la richesse. C'est



une application adaptée au monde agricole de ce que certains qualifient d'« économie solidaire » puisque chaque maillon est plus équitablement rémunéré pour la place qu'il occupe dans la chaîne bio-alimentaire.

4.3 Une troisième fonction : la mise en place de services

L'agriculture familiale doit pouvoir compter sur des services de pointe lui assurant son développement. Il faut donc faire en sorte que les gens qui pratiquent cette agriculture puissent avoir accès à une gamme de services leur permettant de se professionnaliser au même rythme que les autres acteurs de la chaîne bio-alimentaire.

Dans plusieurs cas, un débat pourrait être fait pour déterminer à qui revient la responsabilité de dispenser tel ou tel service. Nous estimons cependant que, par défaut, les OPA doivent prendre les dispositions pour offrir ces services. En fait, dans certaines situations elles ont un rôle supplétif et en évolution. En ce sens, les services offerts aujourd'hui par les OPA ont pu être rendus préalablement par d'autres intervenants dont l'État ou pourraient l'être dans l'avenir. Mais pour l'essentiel, le développement de services-conseils liés à la production et à la gestion des fermes, ainsi que la formation professionnelle, sont du ressort des OPA.

L'ensemble des trois fonctions assurées par les OPA permet à l'agriculture familiale d'atteindre un degré de performance qui assure un développement durable d'une agriculture viable. Si le principe d'agriculture plurielle est reconnu, l'agriculture familiale devrait pouvoir jouir des législations et de toutes les dispositions lui permettant de concurrencer efficacement l'agriculture industrielle. En supposant que tout cela fait partie des acquis, quelles sont les conditions qui vont amener les exploitants à adhérer à de telles organisations ?

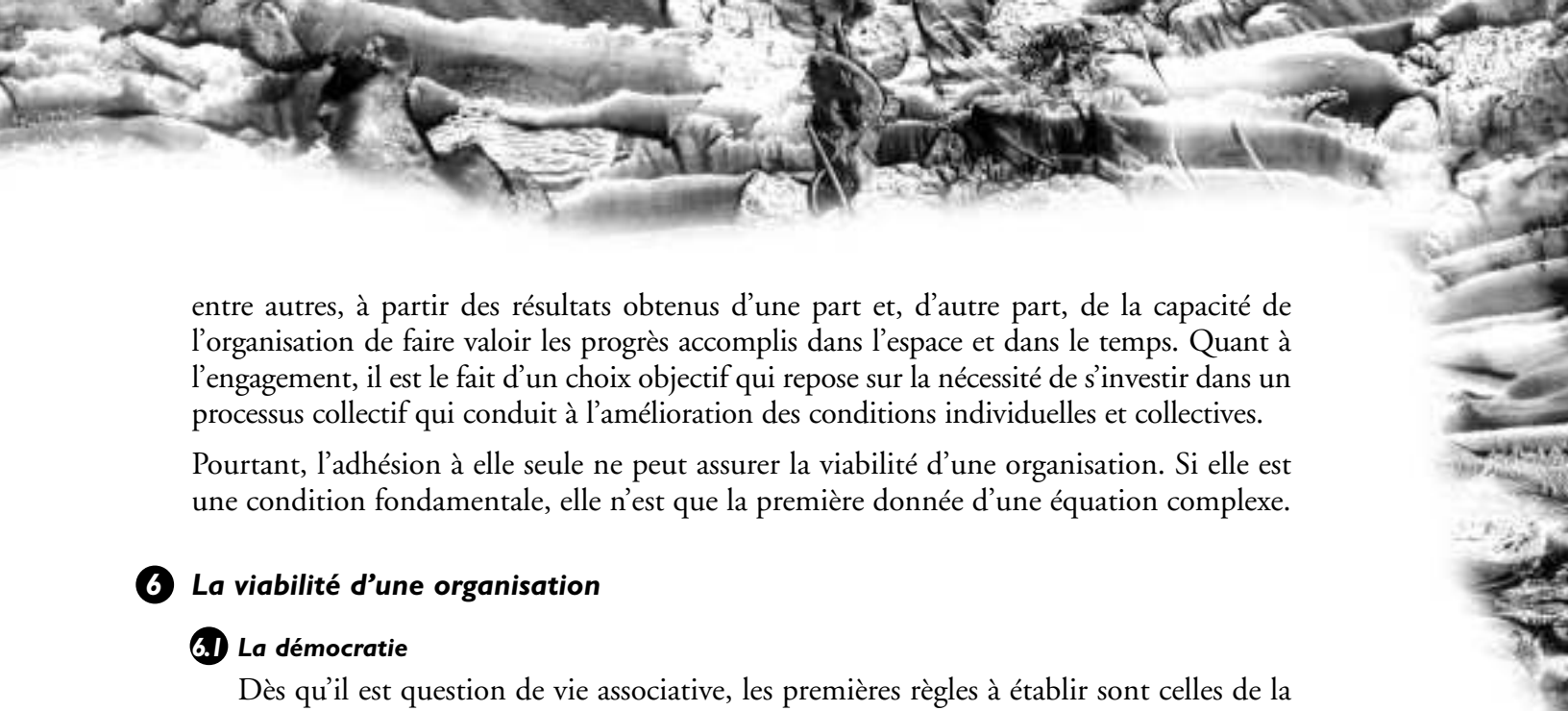
5 L'appartenance à une organisation

Le processus de regroupement doit, dans un premier temps, être initié par les exploitants à la base et soutenu par une masse critique d'individus partageant la même analyse et choisissant de travailler ensemble.

La première condition d'adhésion des membres relève donc d'une prise de conscience collective des besoins du milieu et d'une reconnaissance de l'action collective comme moyen efficace de répondre à ces besoins.

La deuxième condition est une conséquence directe de la première puisqu'elle réfère à l'amélioration des conditions de vie. Il s'agit de l'obligation de résultats. L'individu doit être capable d'identifier ce que lui apporte son organisation pour y adhérer pleinement. En ce sens, l'OPA naît d'une prise de conscience collective, mais doit servir également les intérêts individuels des membres. Cette adhésion pleine et entière apparaît comme une condition préalable à la condition suivante : la volonté de participer à l'édification de l'organisation.

La notion de volonté mérite quelques précisions. La volonté est le fruit de la conjugaison d'une plus grande conscience et de l'engagement de chacun. La conscience se construit,



entre autres, à partir des résultats obtenus d'une part et, d'autre part, de la capacité de l'organisation de faire valoir les progrès accomplis dans l'espace et dans le temps. Quant à l'engagement, il est le fait d'un choix objectif qui repose sur la nécessité de s'investir dans un processus collectif qui conduit à l'amélioration des conditions individuelles et collectives.

Pourtant, l'adhésion à elle seule ne peut assurer la viabilité d'une organisation. Si elle est une condition fondamentale, elle n'est que la première donnée d'une équation complexe.

6 La viabilité d'une organisation

6.1 La démocratie

Dès qu'il est question de vie associative, les premières règles à établir sont celles de la démocratie. Toute organisation qui vise la participation active de son « membership » ne peut échapper à cette règle. À plus forte raison lorsqu'une organisation fait le choix d'offrir des services directs à ses membres. Encore davantage, si elle s'investit dans les mécanismes collectifs de mise en marché.

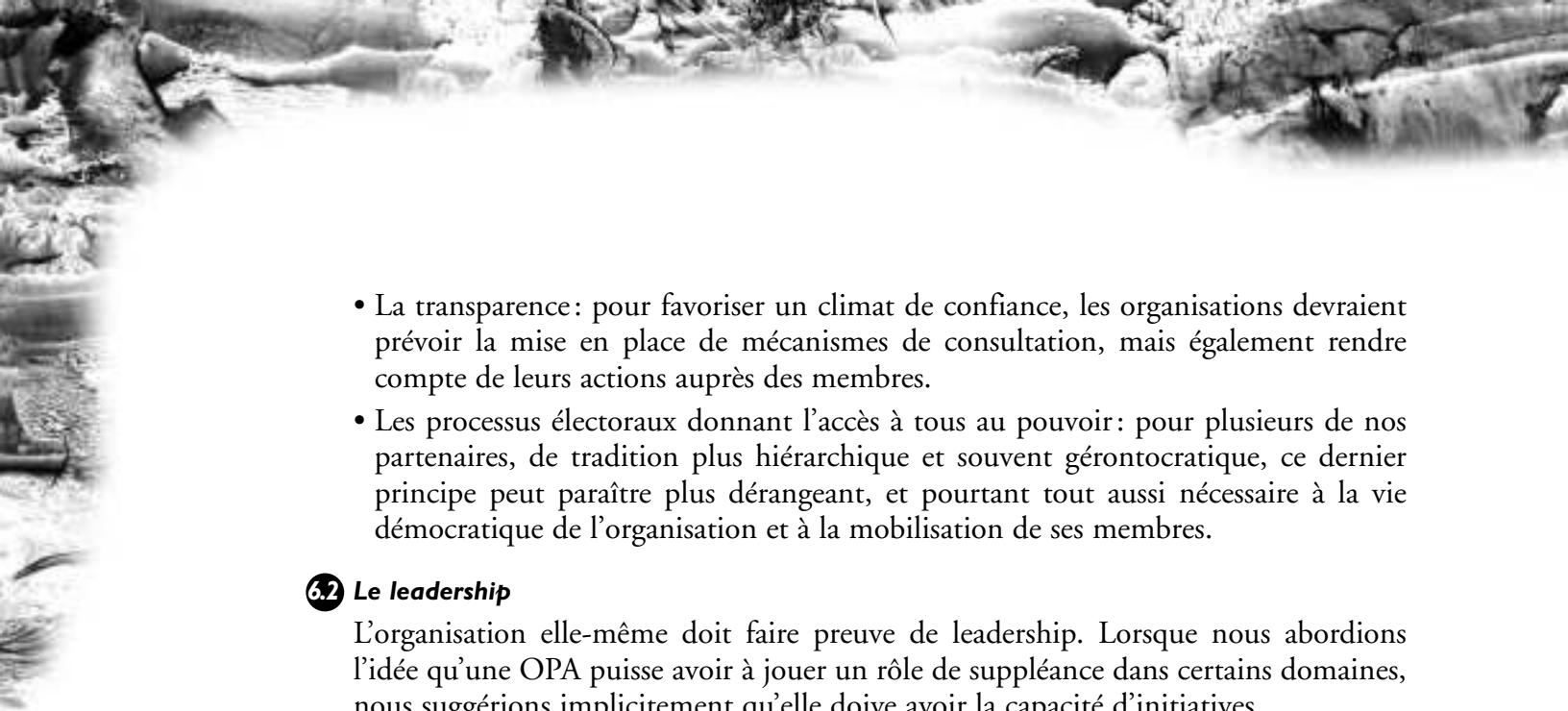
Des agricultrices et agriculteurs qui décident de s'unir pour commercialiser leurs produits à partir d'une organisation doivent donc se donner un fonctionnement démocratique. Il faut toujours avoir à l'esprit que lorsqu'un agriculteur donne le pouvoir à son organisation de vendre ses produits pour et en son nom, c'est ni plus ni moins que son portefeuille qu'il place dans les mains de l'organisation et, par voie de conséquence, tous ses espoirs dans l'amélioration des conditions vie de son entourage. En cela, une organisation peut ne pas atteindre les résultats escomptés, mais elle n'a pas le droit de décevoir.

La démocratie ne s'exerce pas uniquement à travers le mode électoral. La démocratie doit se traduire dans le fonctionnement des différentes instances de l'organisation. Elle doit être définie par un statut juridique, mais surtout elle doit se matérialiser dans des règlements qui régissent l'ensemble des modes de fonctionnement de l'organisation.

Pour mieux faire comprendre ce que nous entendons par « démocratie », nous énumérerons ici les six principes qui devraient guider, selon nous, le fonctionnement de toutes organisations paysannes¹.

- Les libertés individuelles et collectives: dans les débats et les prises de décisions, « chacun et chacune a droit à la parole en toute quiétude et dans le respect de l'autre ».
- La participation de la majorité aux délibérations et aux décisions: la représentativité et la circulation de l'information dans toutes les composantes de l'organisation quel que soit leur sexe, leur âge, leur origine, leurs croyances; en d'autres mots, la non-discrimination.
- L'égalité: répartition équitable des retombées des actions de l'organisation.
- Le libre accès de toutes et de tous à l'information: faire en sorte que l'ensemble des membres d'une organisation reçoive l'information de première main pour éviter autant que faire se peut les rumeurs qui minent la cohésion des organisations. Ce principe apparaît comme un réel défi dans un contexte de tradition orale et dont bon nombre des membres sont analphabètes.

¹ Inspirés de: *Sur les petites routes de la démocratie*, Konaté, Simard, Giles et Caron, Écosociété, Montréal 1999.



- La transparence : pour favoriser un climat de confiance, les organisations devraient prévoir la mise en place de mécanismes de consultation, mais également rendre compte de leurs actions auprès des membres.
- Les processus électoraux donnant l'accès à tous au pouvoir : pour plusieurs de nos partenaires, de tradition plus hiérarchique et souvent gérontocratique, ce dernier principe peut paraître plus dérangeant, et pourtant tout aussi nécessaire à la vie démocratique de l'organisation et à la mobilisation de ses membres.

6.2 Le leadership

L'organisation elle-même doit faire preuve de leadership. Lorsque nous abordons l'idée qu'une OPA puisse avoir à jouer un rôle de suppléance dans certains domaines, nous suggérons implicitement qu'elle doit avoir la capacité d'initiatives.

Comme les organisations sont constituées d'individus, le leadership doit venir de l'intérieur, des membres. Le leadership d'une organisation est directement proportionnel au leadership de ses membres. Il n'est surtout pas l'affaire d'un seul individu.

Nous pouvons observer la fragilité d'une organisation chaque fois que son leadership s'appuie sur un seul individu. Lorsqu'une personne porte sur ses épaules une organisation, c'est que cette dernière n'est pas très pesante et donc qu'elle ne fait pas le poids.

Le même modèle se produit trop souvent. Une ou quelques personnes ont la volonté de former une organisation. Ces individus agissent à titre de catalyseurs. L'organisation prend forme autour de ce noyau dur. Pour ne pas perdre le contrôle de la nouvelle structure, nous prenons bien soin de ne pas décentraliser les pouvoirs. Au fil du temps, personne d'autre que les initiateurs n'a été investi d'une quelconque responsabilité. Le plus souvent, l'aventure a plus ou moins la même durée de vie que ses initiateurs.

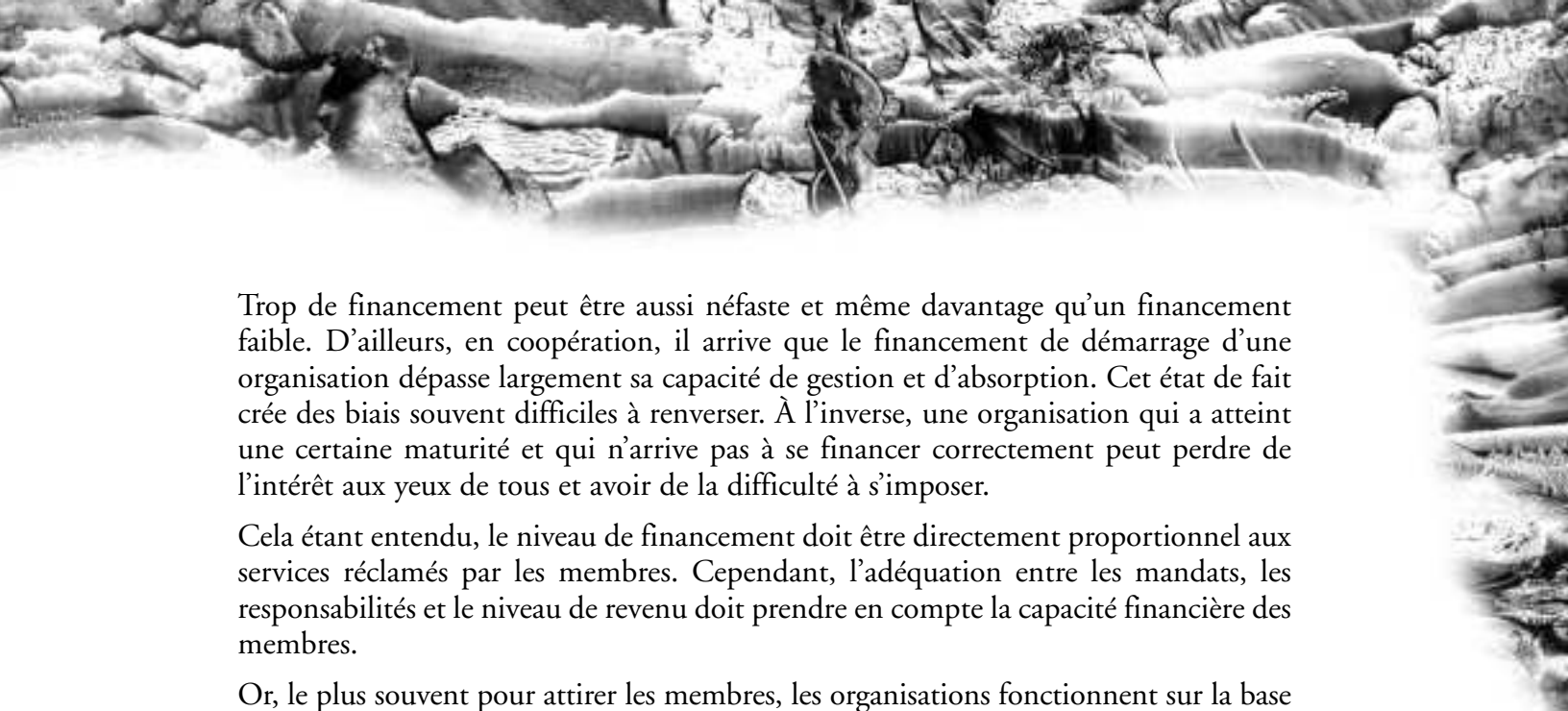
Au fur et à mesure que l'organisation progresse, les premiers responsables ont de plus en plus de visibilité et se présentent sur toutes les tribunes. Après un certain temps, le plus souvent, ils sont à l'extérieur de leur organisation à faire de la représentation. Par moment, nous les rejoignons plus facilement à l'extérieur du pays que dans leur village.

L'organisation devient alors orpheline de sa principale source de leadership et personne ne peut prendre le relais sans donner l'impression d'un « putsch ». L'organisation est alors prise en otage et son cheminement est confondu à celui de ses initiateurs.

Le leadership est une affaire d'organisation avant d'en être une d'individu. Il faut que la structure démocratique permette l'élargissement de l'implication des membres de manière à ce qu'émerge une masse critique de leaders capables de jouer un rôle significatif dans et pour l'organisation.

6.3 Le financement

On aura beau avoir une mission claire, une structure s'appuyant sur tous les principes de bonne gouvernance, si le financement de l'organisation n'est pas adéquat, cette dernière finira par périr.



Trop de financement peut être aussi néfaste et même davantage qu'un financement faible. D'ailleurs, en coopération, il arrive que le financement de démarrage d'une organisation dépasse largement sa capacité de gestion et d'absorption. Cet état de fait crée des biais souvent difficiles à renverser. À l'inverse, une organisation qui a atteint une certaine maturité et qui n'arrive pas à se financer correctement peut perdre de l'intérêt aux yeux de tous et avoir de la difficulté à s'imposer.

Cela étant entendu, le niveau de financement doit être directement proportionnel aux services réclamés par les membres. Cependant, l'adéquation entre les mandats, les responsabilités et le niveau de revenu doit prendre en compte la capacité financière des membres.

Or, le plus souvent pour attirer les membres, les organisations fonctionnent sur la base de cotisations fixes. La première difficulté réside dans la détermination du montant de la cotisation. Si pour satisfaire les moins bien nantis, la cotisation est faible, les autres s'en trouveront avantagés. Si, au contraire, la cotisation est basée sur la capacité de payer des mieux nantis, les moins fortunés n'adhéreront pas à l'organisation, faute de moyens.

C'est principalement pour cette raison que nous favorisons un financement s'appuyant sur une cotisation de base relativement faible et une contribution à l'unité déterminée en fonction du nombre d'unités de production de chaque adhérent. Ainsi, celui qui cultive deux hectares contribuera moins que celui qui en cultive quatre, mais à l'unité, pour chaque hectare cultivé, chacun aura contribué avec le même montant.

La cotisation fixe additionnée d'une contribution basée sur les unités de production assurera un financement adéquat puisqu'il permettra l'utilisation du plein potentiel de financement des membres sur des bases équitables.

Le dernier volet du financement couvre le domaine des services. Pour être plus attractives, trop d'organisations offrent certains services gratuitement. Malheureusement, la plupart du temps, cette stratégie se retourne contre elles, puisque généralement, sur cette base, elles ne parviennent pas à maintenir la qualité des services offerts ou encore les services eux-mêmes. Les utilisateurs abandonnent le service, même gratuit, et il sera extrêmement difficile de revenir à la charge avec un service payant par la suite, même s'il est amélioré. Donc, chacun des services offerts devrait être payé par ceux et celles qui en bénéficient. Au préalable, le coût devrait faire l'objet d'une étude et les utilisateurs potentiels devraient en être informés. Si le service répond véritablement à un besoin et que son coût tient compte de la capacité de payer des utilisateurs, les chances de succès seront nettement améliorées.

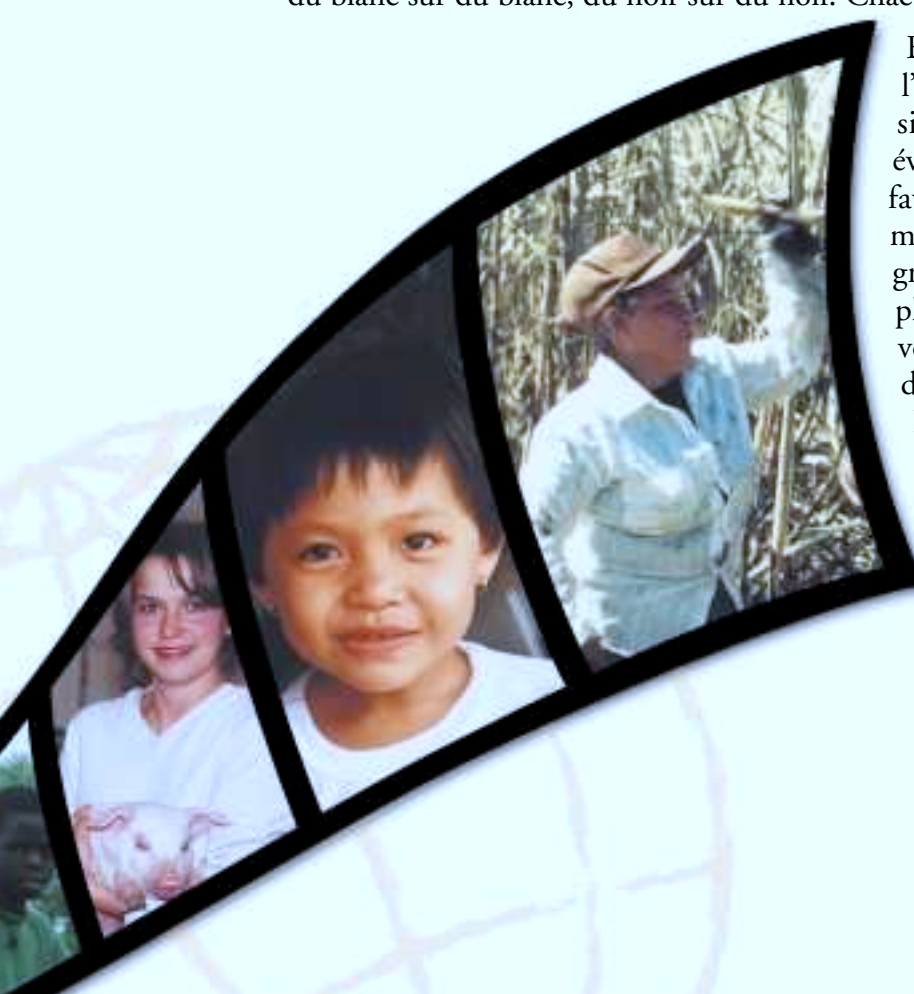
Il ne peut y avoir d'organisations capables de représenter ses membres, défendre leurs intérêts et agir sur le développement durable d'une agriculture viable sans compter sur ses propres ressources financières. Seule l'autonomie financière peut être garante de l'indépendance nécessaire pour permettre aux OPA d'agir conformément à leur mission. La règle de l'autofinancement est donc, à moyen terme, la voie la plus indiquée pour atteindre cet objectif.



En conclusion

À retourner la question dans tous les sens, à l'étudier dans toutes ses facettes, à l'analyser sous tous ses angles, nous sommes amenés à conclure que *l'agriculture doit faire l'objet de choix sociaux*. De par nature, avant d'être une industrie, l'agriculture répond d'abord à des besoins vitaux. Elle fait partie de notre patrimoine culturel et s'apparente, en ce sens, au « mode de vie ». L'alimentation des êtres humains et l'environnement dans lequel ils vivent doivent transcender de simples équations économiques pour ne pas dire des calculs économiques simplistes.

Considérant le contexte général et mondial dans lequel nous évoluons (la pression démographique, la diminution des superficies cultivables, la problématique climatique, etc.), nous croyons fermement qu'il faut opter pour une agriculture plurielle; une agriculture à plusieurs modèles. À titre d'exemple, dans certains cas, pour protéger la ressource de l'eau, il peut être judicieux de faire appel à des technologies sophistiquées ne pouvant s'appliquer que dans un contexte de concentration de la production. Dans d'autres cas, au contraire, la concentration de la production aura un impact négatif sur l'environnement. Rien n'est tout à fait noir et rien n'est tout à fait blanc. Et comme le disait si bien Manu Dibango: « On ne peut pas peindre du blanc sur du blanc, du noir sur du noir. Chacun a besoin de l'autre pour se révéler ».



Et c'est bien là que se situe le problème de l'agriculture actuelle. Elle est désormais considérée comme une industrie qui doit évoluer dans un environnement économique favorisant un modèle unique. Paradoxalement, l'agriculture familiale occupe la plus grande partie du territoire agricole de la planète tout en étant de plus en plus isolée, voire repliée sur elle-même par manque d'espace dans le modèle économique actuel. Il est donc impératif de reconsidérer les avenues donnant accès à *l'agriculture familiale*, donnant accès au *développement durable d'une agriculture viable*, donnant accès à une *agriculture Terre à Terre*.

Voyons maintenant quel type de « contrat social » doit lier l'agriculture à son milieu pour qu'elle soit en mesure de remplir sa mission tout en respectant les choix sociaux des populations qu'elle dessert.



PARTIE II

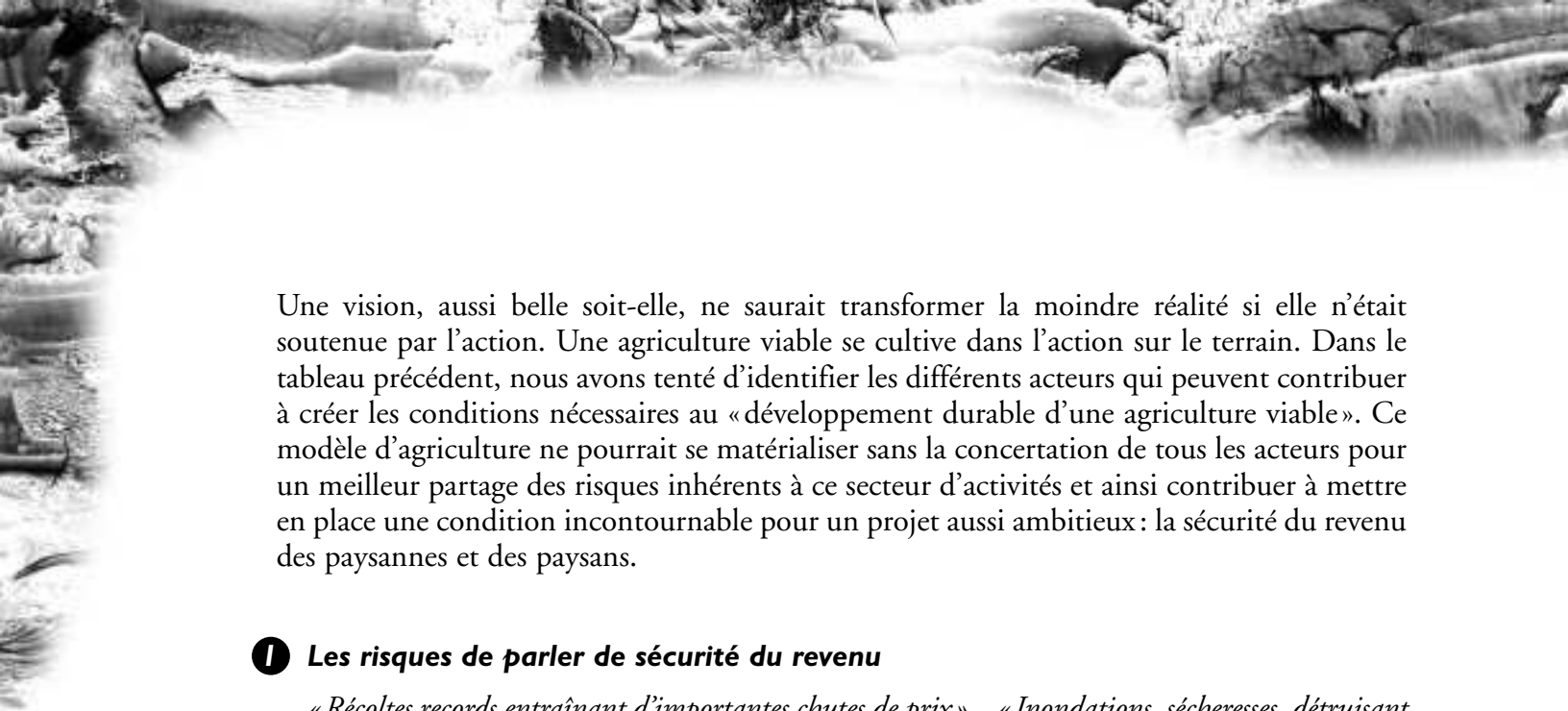
Tableau ***« Contrat social, une logique qui cadre »***





PARTIE III

La sécurité élémentaire



Une vision, aussi belle soit-elle, ne saurait transformer la moindre réalité si elle n'était soutenue par l'action. Une agriculture viable se cultive dans l'action sur le terrain. Dans le tableau précédent, nous avons tenté d'identifier les différents acteurs qui peuvent contribuer à créer les conditions nécessaires au « développement durable d'une agriculture viable ». Ce modèle d'agriculture ne pourrait se matérialiser sans la concertation de tous les acteurs pour un meilleur partage des risques inhérents à ce secteur d'activités et ainsi contribuer à mettre en place une condition incontournable pour un projet aussi ambitieux : la sécurité du revenu des paysannes et des paysans.

❶ Les risques de parler de sécurité du revenu

« Récoltes records entraînant d'importantes chutes de prix »... « Inondations, sécheresses, détruisant les récoltes »... « Champs de maïs envahis par la marijuana et le type d'agriculteurs qui vient avec »... « Champs de canne à sucre visités par des coupeurs, rongeurs de profits ». Il est de plus en plus rare qu'une semaine complète ne s'écoule sans que les manchettes rapportent des nouvelles qui nous rappellent combien la profession paysanne est soumise à des risques de toutes sortes. Par conséquent, il est primordial d'envisager des stratégies pour sécuriser le revenu agricole.

Au fil des échanges d'expériences avec nos partenaires, nous réalisons que les paysannes et paysans, au Nord comme au Sud, partagent des visions et des préoccupations communes. Une d'entre elles revient fréquemment dans les conversations avec nos partenaires : comment faire face aux nombreux risques ? L'agriculteur est un gestionnaire qui doit constamment tenir compte des multiples risques présents dans son environnement. Il doit donc orienter sa prise de décision de façon à évaluer le niveau de risques, afin d'en réduire le plus possible les impacts éventuels.

C'est en voulant circonscrire les risques économiques que s'est développé le concept de protection de la sécurité du revenu. À première vue, nous pourrions être portés à croire que cela répond essentiellement aux préoccupations des agricultrices et agriculteurs des pays développés, pratiquant une agriculture commerciale hautement spécialisée. Il est vrai que des systèmes complexes visant à mettre l'agriculture à l'abri des aléas de toutes sortes se sont d'abord mis en place dans ces pays. Cependant, nous croyons qu'il s'agit d'une préoccupation universelle à laquelle les paysannes et paysans répondent en se donnant les mécanismes appropriés à leur contexte particulier et aux risques divers auxquels ils ont à faire face.

En suivant la trame déjà amorcée par les réflexions, au fil des dernières années, nous verrons que la progression vers une plus grande sécurité du revenu est en lien étroit avec d'autres phénomènes tels que les changements technologiques et la facilité d'accès au capital de production.



2 Un essai de définition

Mais qu'entendons-nous au juste par « sécurité du revenu » ?

« La sécurité du revenu, pour une paysanne ou un paysan, se définit comme étant la capacité de produire et de commercialiser ses produits de telle sorte que le fruit de son travail lui assure, ainsi qu'à sa famille, les moyens nécessaires pour répondre à ses besoins, notamment en matière de santé et d'éducation, tout en maintenant l'exploitation agricole assez dynamique pour qu'elle demeure pleinement fonctionnelle pour les générations futures. »

Dans le contexte agricole des pays industrialisés, la recherche de sécurité du revenu s'est traduite, au fil des temps, par la mise en place de mécanismes s'appuyant principalement sur des compensations d'ordre financier. Par contre, dans le cas des pays en voie de développement, la recherche de sécurité se limite encore aujourd'hui à des stratégies, le plus souvent individuelles, ne répondant que très partiellement à leurs besoins en matière de sécurité du revenu.

3 Histoire de risques sécurisés

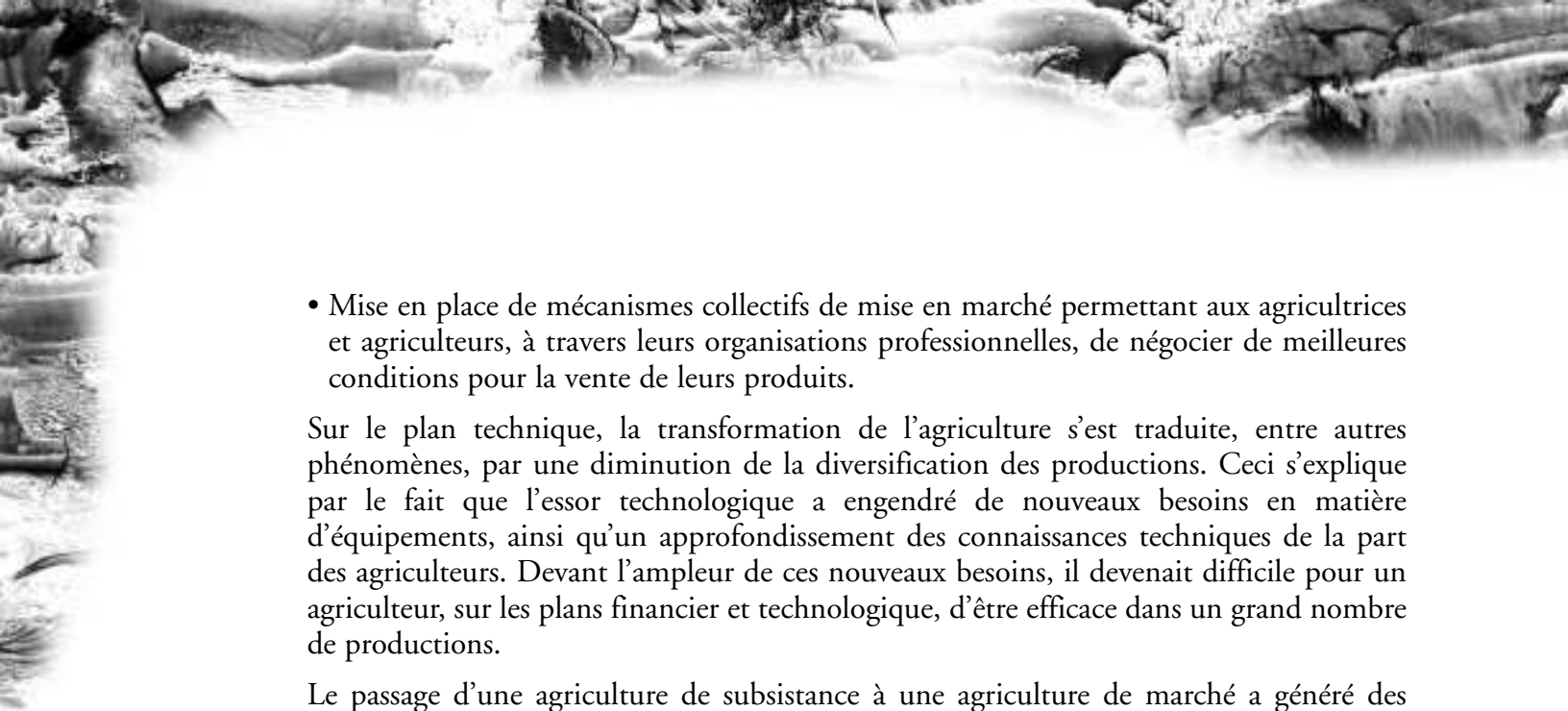
Au Canada, et plus particulièrement au Québec, comme dans la plupart des pays occidentaux, les agricultrices et agriculteurs ont d'abord misé sur la diversification des productions. En effet, il y a à peine deux générations, nous retrouvons sur la plupart des fermes québécoises, des volailles, des moutons, des porcs et des vaches laitières, en plus d'une grande diversité de productions végétales destinées d'abord à l'alimentation humaine puis à celle du cheptel. Les surplus dégagés par toutes ces productions généraient les faibles ressources monétaires permettant l'acquisition des rares biens de consommation ne pouvant être produits sur la ferme. La situation des familles agricoles d'ici était, à certains égards, assez semblable à celle vécue aujourd'hui par les familles agricoles dans les pays en voie de développement.

La logique derrière cette diversification était double. D'une part, cela permettait de couvrir le plus largement possible les besoins alimentaires immédiats de la famille. D'autre part, l'agriculture étant une activité commerciale fluctuante, la diversification des productions reposait essentiellement sur la même logique que celle qui guide aujourd'hui les gestionnaires de portefeuille : il ne faut pas mettre tous ses œufs dans le même panier.

Les grands bouleversements sociaux de la première moitié du XX^e siècle, notamment la deuxième guerre mondiale, ont eu des impacts irréversibles sur l'organisation sociale et en particulier sur ce que les économistes appellent « la division du travail ». L'agriculture n'a pas échappé à la grande roue de l'histoire. Elle a dû subir de profondes transformations afin de répondre à une demande croissante de produits alimentaires, en même temps qu'elle devait composer avec une rapide diminution de ses effectifs.

Pour répondre aux nouveaux défis, tout en ne perdant pas de vue les risques découlant d'une plus grande vulnérabilité inhérente à une plus grande intégration de l'agriculture à l'économie de marché, l'agriculture s'est dotée de nouveaux mécanismes de gestion des risques :

- Mise en place de structures gouvernementales de financement agricole offrant des crédits à long terme à des taux d'intérêt préférentiels.



- Mise en place de mécanismes collectifs de mise en marché permettant aux agricultrices et agriculteurs, à travers leurs organisations professionnelles, de négocier de meilleures conditions pour la vente de leurs produits.

Sur le plan technique, la transformation de l'agriculture s'est traduite, entre autres phénomènes, par une diminution de la diversification des productions. Ceci s'explique par le fait que l'essor technologique a engendré de nouveaux besoins en matière d'équipements, ainsi qu'un approfondissement des connaissances techniques de la part des agriculteurs. Devant l'ampleur de ces nouveaux besoins, il devenait difficile pour un agriculteur, sur les plans financier et technologique, d'être efficace dans un grand nombre de productions.

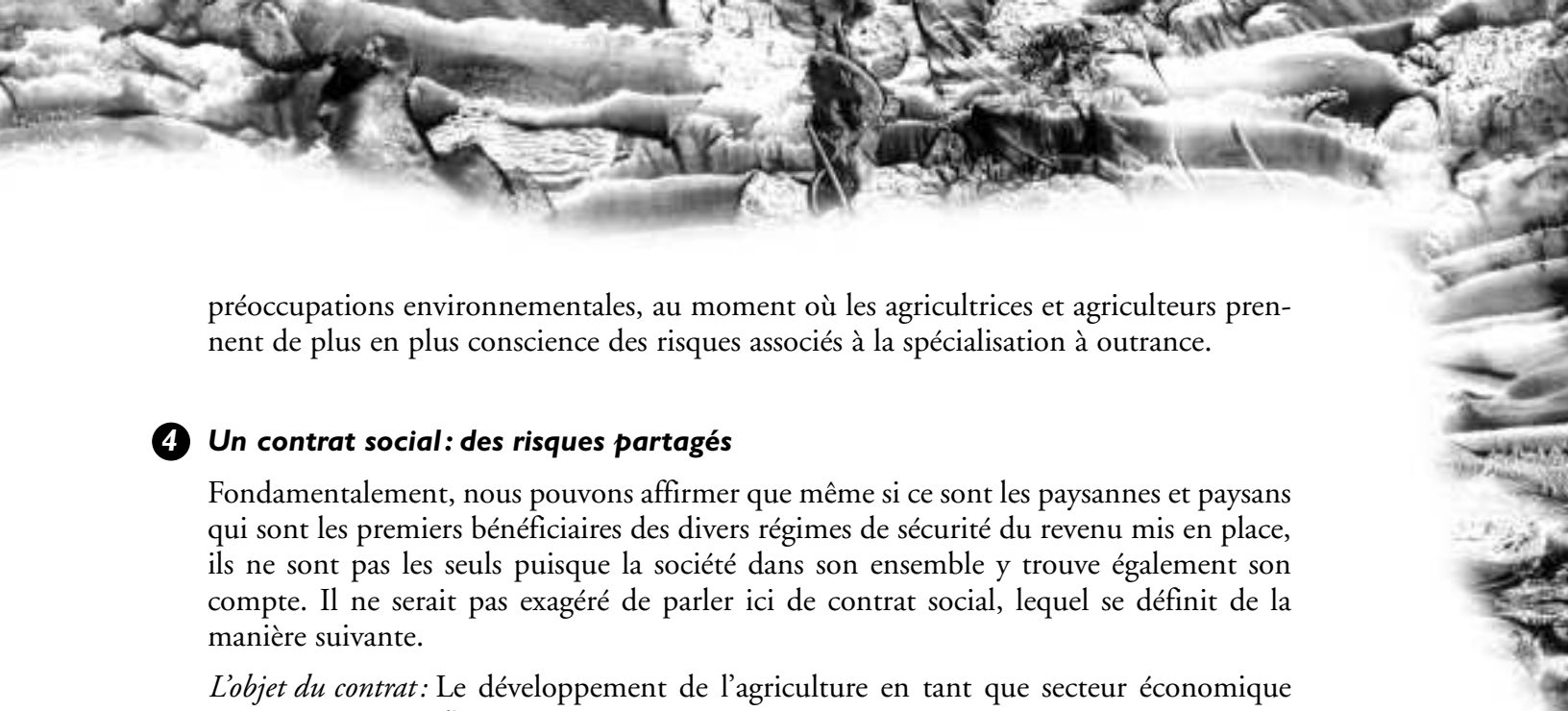
Le passage d'une agriculture de subsistance à une agriculture de marché a généré des retombées positives pour la société. En effet, l'amélioration de la qualité et la diminution des prix des produits agroalimentaires sont le résultat des gains d'efficacité du secteur agricole. Par contre, pour les agricultrices et agriculteurs, le progrès technologique signifiait une plus grande vulnérabilité aux risques en raison des faits suivants :

- Réduction de la diversification des productions qui avait jusque-là constituée en quelque sorte une certaine police d'assurance capable de contrer partiellement les aléas climatiques et économiques.
- Intégration plus forte à l'économie de marché qui amène notamment une proportion plus importante des revenus bruts agricoles consacrée à l'achat d'intrants et de services, d'où une plus grande vulnérabilité face aux fluctuations du marché.

Ces modifications de l'environnement économique ont rendu l'agriculture plus performante, mais elles ont entraîné du même coup une plus grande vulnérabilité pour la profession paysanne. C'est en prenant conscience de cette situation que le milieu agricole a été amené à revendiquer de nouveaux mécanismes de protection des revenus, en adaptant au contexte agricole des mécanismes qui avaient fait leurs preuves dans d'autres secteurs de l'activité économique.

La création des premiers programmes d'assurance-récolte, qui remonte au début des années 1960, avait pour but de protéger les agricultrices et agriculteurs contre les aléas climatiques. Par la suite, conscients que les aléas climatiques ne constituaient pas la seule menace pour la survie de leurs opérations, les agriculteurs ont obtenu la participation de l'État pour la mise sur pied de programmes de protection de la sécurité du revenu contre les aléas économiques.

En terminant ce bref survol historique, il nous semble important de préciser que même si la spécialisation a fortement caractérisé l'évolution de notre agriculture, les avis divergent sur ses bienfaits et sur les orientations futures du développement de l'agriculture. Alors que nous avons cru la spécialisation irréversible, nous observons depuis quelques années de nouvelles pratiques agricoles, intégrant un retour à une certaine diversification des productions. Ce phénomène démontre les limites de la spécialisation et s'inscrit dans la recherche d'une plus grande sécurité du revenu. Du même coup, il répond à des



préoccupations environnementales, au moment où les agricultrices et agriculteurs prennent de plus en plus conscience des risques associés à la spécialisation à outrance.

4 Un contrat social : des risques partagés

Fondamentalement, nous pouvons affirmer que même si ce sont les paysannes et paysans qui sont les premiers bénéficiaires des divers régimes de sécurité du revenu mis en place, ils ne sont pas les seuls puisque la société dans son ensemble y trouve également son compte. Il ne serait pas exagéré de parler ici de contrat social, lequel se définit de la manière suivante.

L'objet du contrat : Le développement de l'agriculture en tant que secteur économique d'importance stratégique.

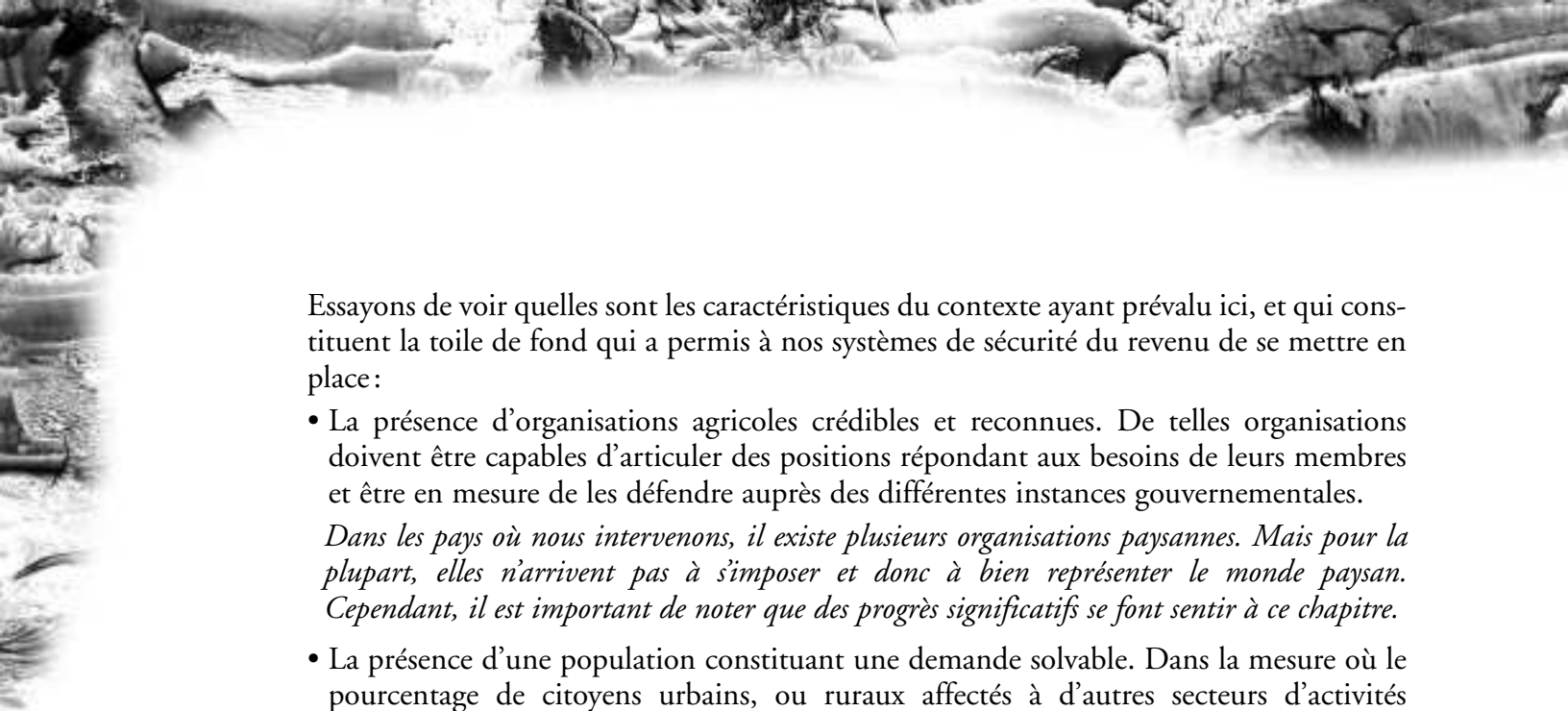
Les parties prenantes au contrat : L'État, les agriculteurs et les consommateurs.

Les bénéficiaires du contrat :

- L'État y retire des bénéfices par le renforcement d'un secteur économique vital contribuant à l'essor économique général. De plus, l'État se donne ainsi un cadre structurel lui permettant de gérer efficacement et sans avoir recours à des mesures exceptionnelles, des problèmes conjoncturels tels que baisse de prix ou sécheresse.
- Les agricultrices et agriculteurs bénéficient d'un contrat social dans le sens où ils peuvent mieux assumer leur fonction de gestionnaire de risques. Ce faisant, et disposant de mécanismes les mettant à l'abri des coups durs, ils peuvent se concentrer davantage sur leur rôle d'agriculteur.
- Les consommateurs qui jouissent d'un approvisionnement régulier en produits de bonne qualité, à des prix stables et avantageux.

Dans le « contrat social » liant la société et le monde agricole, nous avons d'une part les agriculteurs qui, en se spécialisant et en devenant plus productifs et respectueux de l'environnement, garantissent aux consommateurs un approvisionnement régulier de produits alimentaires de qualité, à meilleurs prix. D'autre part, les consommateurs qui sont aussi des contribuables, acceptent de confier à leurs gouvernements le mandat d'appuyer les agricultrices et agriculteurs assurant ainsi un partage de risques plus équitablement réparti d'où le bien-fondé d'un contrat social. Et, par la « magie » de ce que nous pourrions qualifier de « cercle vertueux », les gens de la terre, opérant dans un contexte plus sécuritaire, sont en mesure de réaliser les investissements nécessaires à la modernisation de leurs opérations. En bout de ligne, ceci se traduira pour les consommateurs dans une plus grande sécurité en matière d'approvisionnement et de prix.

Mais pour que ce contrat social puisse se mettre en place, et pour que chacun des « contractants » remplisse ses obligations, certaines conditions essentielles sont requises. Dans notre société, ces « pré-requis » sont tellement bien ancrés dans nos usages quotidiens que nous finissons par les oublier. Toutefois, il est bon de se rappeler qu'ils ont été obtenus au gré de la mise en place de l'architecture socio-économique caractérisant nos institutions.



Essayons de voir quelles sont les caractéristiques du contexte ayant prévalu ici, et qui constituent la toile de fond qui a permis à nos systèmes de sécurité du revenu de se mettre en place :

- La présence d'organisations agricoles crédibles et reconnues. De telles organisations doivent être capables d'articuler des positions répondant aux besoins de leurs membres et être en mesure de les défendre auprès des différentes instances gouvernementales.

Dans les pays où nous intervenons, il existe plusieurs organisations paysannes. Mais pour la plupart, elles n'arrivent pas à s'imposer et donc à bien représenter le monde paysan. Cependant, il est important de noter que des progrès significatifs se font sentir à ce chapitre.

- La présence d'une population constituant une demande solvable. Dans la mesure où le pourcentage de citoyens urbains, ou ruraux affectés à d'autres secteurs d'activités économiques, est significatif par rapport à la population totale, il est plus facile de répartir les risques inhérents à la production agricole.

Dans les pays où nous intervenons, la population urbaine représente 20 % à 25 % de la population totale. Dans ce contexte social, il est certainement plus difficile de faire supporter à cette portion de la population les frais d'une meilleure sécurité du revenu pour l'autre partie de la population qui, à elle seule, représente 75 % à 80 % de la population.

- L'existence de mécanismes de concertation entre les paysans et les institutions gouvernementales. Il ne fait aucun doute que la mise en forme d'un contrat social portant sur des mécanismes de sécurité du revenu nécessite une grande capacité d'échange et de concertation.

Dans les pays où nous intervenons, nous observons que de tels mécanismes sont, pour ainsi dire, à définir. Il est vrai que dans le passé il y a eu des expériences, notamment au chapitre de la stabilisation des prix au travers des mécanismes de mise en marché gérés par des offices de commercialisation étatiques. L'abandon de ces structures oblige à concevoir de nouveaux rapports entre les instances gouvernementales et les organisations paysannes en présence.

Nous reprenons au tableau « Contrat social : une logique qui cadre », ce que nous définissons comme étant les caractéristiques essentielles d'un système dans lequel les paysannes et paysans peuvent développer leurs opérations dans un environnement leur procurant un minimum de sécurité. Finalement, ce que notre expérience nous enseigne, et que le tableau démontre, c'est que les « pré-requis » à la mise en place d'un système performant de sécurité du revenu se regroupent globalement sous un ensemble de règles et de dispositions que nous pouvons commodément définir sous le vocable de « société de droit ».

Nous avons évoqué précédemment le fait que l'agriculteur, ici comme ailleurs, est fondamentalement un gestionnaire de risques. Conformément à cette approche de la profession agricole, nous convenons que les décisions prises par tout gestionnaire prudent consistent à tirer le maximum de bénéfices en tenant compte des risques qu'il doit gérer, lesquels font partie de son environnement.



5 Profession : paysan

Depuis le début de son implication avec les organisations paysannes dans les pays en voie de développement, notamment sur le continent africain, UPA DI a été fréquemment interpellée sur la problématique de la sécurité du revenu. Voilà une question complexe à laquelle nous sommes particulièrement sensibles. Une formule simple serait sans doute de chercher à reproduire des modèles qui ont porté fruit chez nous. Or, nous savons que ce genre de formules, même si elles ont connu un certain succès, ne se clonent pas si facilement d'un contexte et d'un continent à un autre.

Un peu à la façon de nos gens qui avaient développé des mécanismes de partage des risques par la diversification des productions, les agricultrices et agriculteurs des pays en développement, à tout le moins ceux avec qui nous travaillons et qui sont membres des organisations que nous appuyons, ont développé des stratégies leur permettant de résister aux aléas climatiques et économiques. La diversification des productions, dans l'espace et dans le temps, de même que les sources de revenus extra agricoles, figurent en bonne place parmi les stratégies actuellement employées.

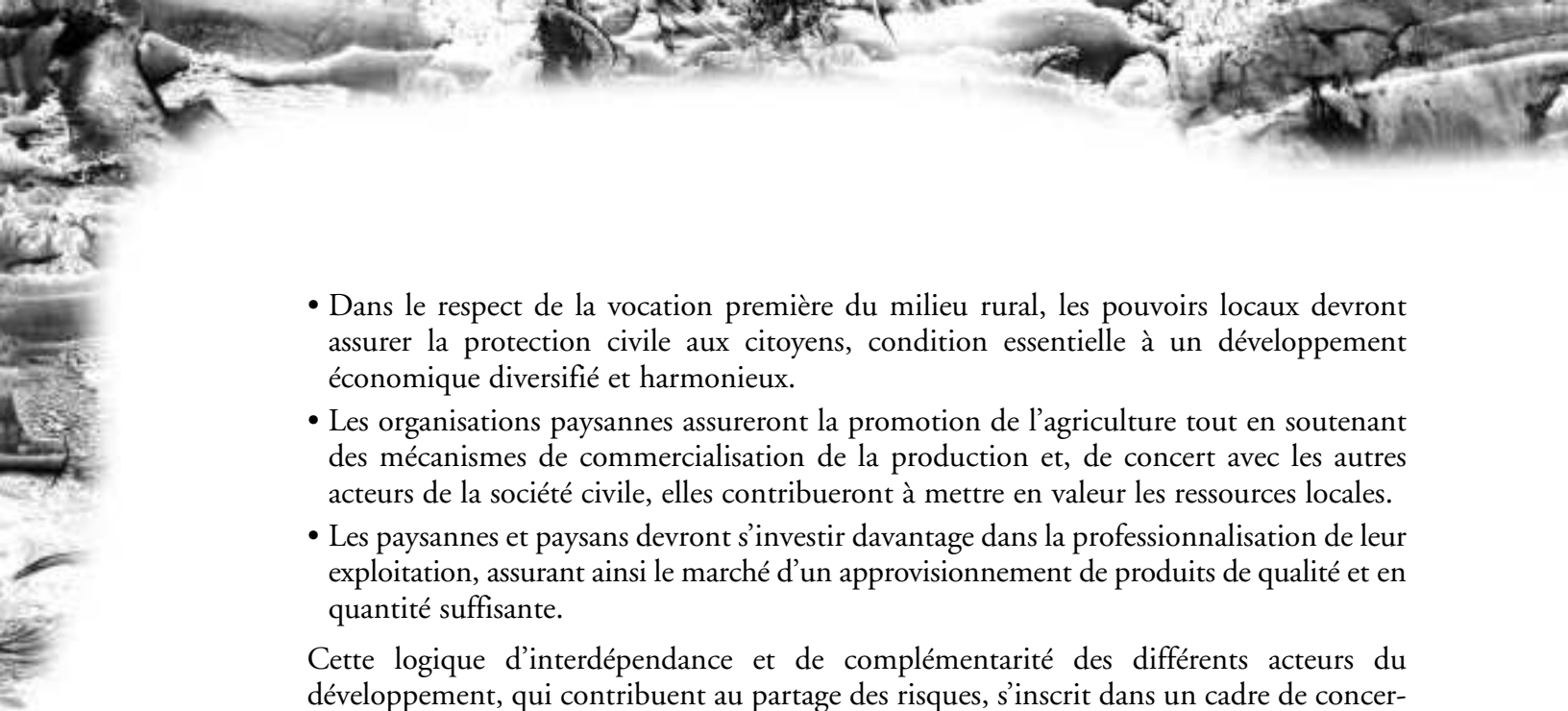
Par contre, la seule diversification de la production ne peut qu'assurer la survie des populations rurales. Pour viser le réel développement de l'agriculture et du monde rural, il faudra miser sur une plus grande professionnalisation des paysannes et paysans sur des exploitations agricoles plus importantes et plus productives.

Ce virage entraînera nécessairement une diminution du nombre d'exploitants. Les ressources humaines ainsi libérées pourront s'investir dans d'autres secteurs de l'activité économique stimulant une nouvelle dynamique économique tant en milieu rural que dans les zones urbaines appelées à se développer simultanément.

L'accroissement de la production mise en marché par chacune des exploitations agricoles, associé à une nouvelle dynamique économique favorisant un plus grand accès à la consommation de cette même production, assurera une plus grande *sécurité du revenu* pour les paysannes et paysans. Et comme nous avons tenté de le démontrer précédemment, cette « sécurité élémentaire » devient la condition première pour une amélioration des conditions de vie des familles paysannes, mais également pour le *développement durable d'une agriculture viable*.

Et c'est sciemment que nous posons le problème du développement de l'agriculture dans un contexte de développement global. La quête de la sécurité du revenu rencontrera sur son chemin de multiples embûches constituant autant de risques auxquels, seuls, les paysannes et paysans ne sauraient faire face. Les différents acteurs du développement devront, dans une logique d'interdépendance et de complémentarité, prendre leurs responsabilités pour un meilleur « *partage des risques* » dans un développement global durable.

- Sur le plan international, les différentes instances qui définissent les règles encadrant le commerce international devront à la fois respecter l'autonomie nationale des différents partenaires et favoriser l'harmonisation des pratiques commerciales.
- Sur le plan national, les gouvernements devront établir et maintenir un État de droit favorisant l'exercice d'opérations commerciales sécuritaires, mais également mettre en place des mesures sécurisant la production agricole et l'approvisionnement des marchés.



- Dans le respect de la vocation première du milieu rural, les pouvoirs locaux devront assurer la protection civile aux citoyens, condition essentielle à un développement économique diversifié et harmonieux.
- Les organisations paysannes assureront la promotion de l'agriculture tout en soutenant des mécanismes de commercialisation de la production et, de concert avec les autres acteurs de la société civile, elles contribueront à mettre en valeur les ressources locales.
- Les paysannes et paysans devront s'investir davantage dans la professionnalisation de leur exploitation, assurant ainsi le marché d'un approvisionnement de produits de qualité et en quantité suffisante.

Cette logique d'interdépendance et de complémentarité des différents acteurs du développement, qui contribuent au partage des risques, s'inscrit dans un cadre de concertation que nous avons appelé « *contrat social* ». Ce contrat social confère aux paysannes et paysans le droit de produire, mais également le devoir de nourrir leurs concitoyens. De plus, il reconnaît aux populations le droit d'accès à des produits de qualité à des prix abordables, tout en leur assignant le devoir de soutenir la production.

Ce n'est qu'au prix d'un tel contrat social que les paysannes et paysans pourront prétendre à la sécurité du revenu leur permettant d'assurer une vie décente à leur famille et de léguer aux générations futures une agriculture viable. Soutenir une telle vision de la profession paysanne, intégrée au développement socio-économique global des pays et supportée par l'ensemble de la population de ces mêmes pays, crée également un impact positif sur la sécurité alimentaire mondiale.

L'essentiel des actions que nous menons en matière d'amélioration des systèmes de commercialisation contribue à renforcer la sécurité du revenu de nos partenaires du Sud. En même temps, il faut bien reconnaître que les efforts que nous déployons sont bien petits par rapport à l'immensité des besoins. En effet, les efforts consentis, s'ils ne procèdent pas d'une approche intégrée émanant des plus hautes instances, risquent fort de ne contribuer que de façon marginale au mieux-être de ceux qui vivent de l'agriculture.

Ainsi pouvons-nous conclure que « le Contrat social, une logique qui cadre » traduit essentiellement notre vision du développement du secteur agricole et du monde rural, pour un développement socio-économique global et durable des pays où nous intervenons. Et c'est en s'inspirant d'un tel idéal qu'UPA DI continuera de s'investir auprès de ses partenaires des pays du Sud.

Note à la lectrice, au lecteur :

Mus par un enthousiasme débordant et une confiance inébranlable, nous avons écrit la dernière phrase de ce dossier sur la sécurité du revenu pour les paysannes et paysans au futur. Pourtant nous n'avons que peu d'emprise sur l'engagement des autres acteurs du contrat social. Nous aurions donc pu conclure au conditionnel, et nous concluons par le « leitmotiv » suivant : « Le contrat social, une logique qui cadre pour que le conditionnel devienne le futur de la profession paysanne », et ainsi vous inviter à vous engager à nos côtés.



ET POUR CONCLURE...

Comment s'inscrire dans une économie de marché sans pour autant souscrire au modèle dominant d'une économie néolibérale ?

Le développement durable d'une agriculture viable passe par la professionnalisation du statut de paysan. L'activité agricole, comme nous l'affirmions plus tôt, doit permettre à l'exploitant, ainsi qu'à sa famille, de vivre décemment de sa profession. Pour que l'agriculture familiale soit rentable, les agricultrices et agriculteurs doivent se doter de mécanismes collectifs de mise en marché qui leur permettront de négocier des prix équitables pour le fruit de leur labeur.

Ni l'agriculture de subsistance, ni « l'agro-business » ne peuvent assurer un développement durable d'une agriculture viable. Seul le modèle d'agriculture basée sur la ferme familiale, reposant sur les ressources humaines et financières d'une unité familiale et favorisant la commercialisation collective, peut à la fois permettre aux familles de vivre décemment tout en assurant la viabilité de l'entreprise pour la génération future.

Nous sommes conscients que dans les « pays en développement » l'agriculture de subsistance occupe une place prédominante et assure la survie d'une part importante de la population. Et nous sommes conscients que ce type d'agriculture continuera de se maintenir. Par ailleurs, pour que l'agriculture se développe dans ces pays partenaires, nous nous devons de soutenir la professionnalisation de l'agriculture qui permettra aux paysannes et paysans de devenir exploitants agricoles.

Ce passage de l'agriculture de subsistance à l'agriculture de marché, selon le modèle de la ferme familiale, permettra aux femmes et aux hommes engagés dans cette mutation d'obtenir un revenu équitable pour leurs activités professionnelles. Du même coup, ces nouveaux exploitants agricoles assureront à la population un approvisionnement régulier de produits de qualité, et en quantité, à des prix abordables, contribuant ainsi à la sécurité alimentaire de leur pays, et même de la planète. Ainsi pouvons-nous soutenir que ce modèle d'agriculture s'inscrit dans la mouvance alternative d'une économie solidaire.

Comme les retombées d'un tel modèle d'agriculture profitent à la fois aux exploitants agricoles et à l'ensemble de la population desservie, les risques liés à ce type d'opération doivent également être partagés par l'ensemble des acteurs, sur le plan local, national et même international. Voilà pourquoi nous introduisons le concept de « contrat social » liant tous les partenaires d'une agriculture enracinée dans son milieu pour mieux le desservir.

Et ce n'est qu'à ce prix que les exploitants agricoles des « pays en développement » pourront se faire entendre, se faire reconnaître et se faire respecter sur les tribunes régissant le commerce mondial et ainsi s'y tailler une place.

Voilà pourquoi UPA DI réitère sa volonté d'appuyer les organisations professionnelles agricoles des pays partenaires dans leur engagement pour une agriculture « *économiquement équitable, environnementalement respectueuse, socialement juste et culturellement adaptée* ».